Quatre-vingt-deuxième année. — N° 255. Le Numéro : 12 francs. Vendredi 27 Octobre 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE auxrenouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-954 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1949 (collectif d'ordonnancement) (rectificatif) (p. 11079).

Loi n° 50-955 relative au report de crédits de l'exercice 1948 aux exercices 1949 et 1950 (rectificatif) (p. 11079).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Arrêtés du 20 octobre 1950 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information (p. 11079).

Ministère de la justice.

Décret portant nominations et démission de suppléants de juges de paix (rectificatif) (p. 11080).

Arrêté du 21 octobre 1950 relatif au programme de l'épreuve de classement instituée par le décret n° 50-97 du 20 janvier 1950 concernant certains offices publics et ministériels vacants (p. 11080).

Arrêté portant nomination d'un membre à la commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés (p. 11081).

Arrêté portant nomination (administration pénitentiaire) (p. 11081).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 12 octobre 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11081).

Arrêtés portant acceptations de démission (administration centrale) (p. 11081).

Ministère de l'intérieur.

Décret approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (rectificatif) (p. 11092).

Arrêté du 11 octobre 1950 autorisant la ville de Vesoul (Haute-Saône) à céder à l'amiable un terrain lui appartenant, sis sur son territoire (p. 11092).

Arrêté du 18 octobre 1950 portant autorisation de cession, par la ville de Paris, d'un terrain lui appartenant sis sur son territoire (p. 11092).

Décision portant promotions (sapeurs-pompiers) (p. 11093).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (additif) (p. 11081).

Décrets du 24 octobre 1950 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (p. 11081).

Décret du 26 octobre 1950 chargeant le président du conseil des ministres de l'intérim du ministère de la défense nationale (p. 11082).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 11082).

Arrêté du 20 octobre 1950 portant remise de débet (p. 11083).

Arrêté du 23 octobre 1950 portant ajustement de recettes et de dépenses du budget annexe des fabrications d'armement (p. 11083).

Arrêté du 23 octobre 1950 relatif au classement des aumôniers territoriaux dans les groupes pour l'attribution des indemnités de déplacement (p. 11083).

Arrêté du 23 octobre 1950 portant acceptation de dons manuels en faveur du ministère de la défense nationale (p. 11083).

Arrêtés portant suppression d'une régie d'avances et nomination de régisseurs d'avances (p. 11083).

Arrêtés portant nomination et mise en position hors cadres (service central hydrographique et service des poudres) (p. 11084).

Décision portant annulation d'inscription au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire) et inscription au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers des services administratifs) (p. 11084).

Tableau d'avancement exceptionnel 1950 (armée de terre, active) (p. 11084).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (p. 11085).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers fusiliers, clairons, torpilleurs, électriciens, radios, transfilistes, détecteurs (p. 11086).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 50-1346 du 26 octobre 1950 portant modification du décret n° 45-2053 du 6 septembre 1945, complété par le décret n° 47-1857 du 9 septembre 1947, relatif à la composition et au fonctionnement du comité contentieux prévu par l'article 27 de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 (p. 11093).

Arrêtés du 14 octobre 1950 portant acceptation de legs particulier et universel (p. 11093).

Arrêtés du 24 octobre 1950 portant rattachement d'autorisations de programme et de payement pris en application de l'article 3 de la loi n° 50-631 du 2 juin 1950 (p. 11093).

Arrêté portant nomination d'un administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris (p. 11094).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'Institut de France (rectificatif) (p. 11091).

Arrêté du 6 septembre 1950 fixant la liste des bibliothèques dans lesquelles pourra être effectué le stage professionnel des candidats à l'examen du diplôme supérieur de bibliothécaire (p. 11091).

Arrêté du 12 octobre 1950 autorisant le cumul de fonctions publiques (p. 11091).

Arrêté fixant la composition du jury du concours pour le recrutement de reviseurs à l'administration centrale (p. 11091).

Arrêté portant détachement (enseignement du premier degré) (p. 11091).

Liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie pour l'année 1950 (p. 11091).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 24 octobre 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11092).

Arrêté du 17 octobre 1950 relatif à l'autonomie du centre d'apprentissage annexé au lycée Leconte-de-Lisle, à Saint-Denis-de-la-Réunion (p. 11092).

Arrêté portant nomination des élèves de première année et de l'année préparatoire à l'école centrale lyonnaise (rectificatif) (p. 11092).

Listes des élèves ayant obtenu le diplôme de filature ou le diplôme de tissage de l'école supérieure de filature et de tissage de l'Est à Epinal (Vosges) (p. 11092).

Listes des candidats admis aux épreuves du brevet de guide de haute montagne et du brevet d'aspirant guide (p. 11092).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 23 octobre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11094).

Arrêté portant nomination d'un membre à la commission du transport des matières dangereuses (p. 11095).

Arrêté portant nomination d'un membre à la commission des incapacités physiques (p. 11095).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 23 octobre 1950 modifiant l'arrêté du 9 octobre 1948 relatif à la fixation du statut du personnel de la régie des mines de la Sarre (p. 11095).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole (p. 11095).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 3 octobre 1950 fixant les conditions de rémunération des ingénieurs élèves de l'école nationale d'agriculture d'Alger admis à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (p. 11095).

Arrêté du 18 octobre 1950 agréant le laboratoire de bactériologie de l'école nationale vétérinaire de Toulouse pour la répression des fraudes dans les départements de l'Ariège, du Gers et de Tarn-et-Garonne (p. 11096).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant mises en congé (eaux et forêts et élevage et industries animales) (p. 11096).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant désignation d'un commissaire aux comptes près les sociétés d'Etat Crédit de l'Afrique équatoriale française et Crédit du Cameroun (p. 11096).

Arrêté portant mise en position de mission en France d'un gouverneur des colonies (p. 11096).

Arrêtés portant nomination, réintégrations, rétablissement de situation administrative, mises en position de mission et de disponibilité, acceptation de démission et admission à la retraite:

Administration générale d'outre-mer (p. 11096).

Agriculture d'outre-mer (p. 11096).

Infirmières (p. 11097).

Médecins africains (p. 11097).

Transmissions (p. 11097).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 11097).

Vétérinaires (p. 11097).

Liste des candidats autorisés à prendre part au concours professionnel pour l'admission au grade de chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer (p. 11097).

Liste des ingénieurs élèves admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1950-1951 (p. 11097).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 12 octobre 1950 fixant le montant des frais professionnels à déduire de la rémunération globale des limeurs de cadres de bicyclettes travaillant à domicile dans la région de Saint-Etienne (Loire) (p. 11098).

Arrêtés du 19 octobre 1950 portant approbation et fusion de sociétés mutualistes (p. 11098).

Décision portant homologation d'une machine dangereuse (rectificatif) (p. 11098).

Tableau d'avancement d'échelon des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1950 et *arrêté* portant promotions (p. 11098).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés portant nominations et titularisations (administration centrale) (p. 11098).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutation, mise en disponibilité et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 11099).

Election à la commission supérieure des archives (p. 11099).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 25 et 26 octobre 1950 (p. 11099).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Désignation de candidatures pour une commission extraparlementaire. — Réunions de commissions du jeudi 26 octobre 1950. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République (p. 11100).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 25 et 26 octobre 1950 (p. 11102).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatifs au transfert du portefeuille de contrats et d'une partie du portefeuille de contrats de sociétés d'assurances (p. 11102).

Avis de tirage de la quarante-deuxième tranche de la loterie nationale 1950 (11103).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers dans les départements de Loir-et-Cher, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse (p. 11103).

Situation de la Banque de France (p. 11104).

Annonces (p. 11105).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 108 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 octobre 1950. — Questions écrites (p. 7245).

N° 71 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 octobre 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2747).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 57

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 octobre 1950 (p. 1305).

LOIS

Loi n° 50-954 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1949 (collectif d'ordonnancement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 août 1950:

Page 8578, 2e colonne, 8e partie, C. — Autriche, au lieu de: « 616. — Dépenses diverses... », lire: « 613. — Dépenses diverses... »; D, Missions et services rattachés, au lieu de: « 613. — Frais divers... », lire: « 616. — Frais divers... ».

Page 8590, 1re colonne, Equipement, au lieu de: « 9029. — Réparations des dégâts... », lire: « 908. — Réparations des dégâts... ».

Page 8591, 2e colonne, titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement, Equipement, au lieu de: « 905. — Travaux maritimes... », lire: « 909. — Travaux maritimes... ».

Page 8592, 1re colonne, 8e partie, Dépenses diverses, au lieu de: « 6531. — Accidents du travail... », lire: « 6013. — Accidents du travail... »; 2e colonne, titre II, Dépenses de reconstruction et d'équipement, Equipement, au lieu de: « 410. — Télécommunications... », lire: « 910. — Télécommunications... ».

Loi n° 50-955 relative au report de crédits de l'exercice 1948 aux exercices 1949 et 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 août 1950:

Page 8611, 2e colonne, Section marine, Reconstruction, au lieu de: « 802. — Service de santé. — Equipement... », lire: « 802. — Service de santé. — Reconstruction... ».

Page 8617, 2e colonne, Service des essences, 3e section, Dépenses de premier établissement, titre Ier, Dépenses de caractère industriel, Equipement, au lieu de: « 900. — Renouvellement, grosses réparations... », lire: « 990. — Renouvellement, grosses réparations... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'une entreprise de presse (« L'Informateur de Seine-et-Marne »).

Le ministre de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 4 octobre 1950 faisant application de la loi susvisée à « L'Informateur de Seine-et-Marne »;

Vu le décret du 15 juillet 1950 portant délégation d'attribution au ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 4 octobre 1950, sont compris dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de « L'Informateur de Seine-et-Marne », société anonyme au capital de 350.000 F, dont le siège social est à Fontainebleau, 16, rue Le Primatice:

1° Un groupe d'immeubles sis à Fontainebleau, 16, rue Le Primatice, d'une contenance de 408 mètres carrés, à usage d'imprimerie et de bureaux rédactionnels et administratifs, paraissant cadastrés section A, nos 17p, 18p, 19p, 20p, 23p, et avec lui le matériel d'imprimerie de presse nécessaire à l'édition, l'impression et la diffusion d'un journal se trouvant dans ledit groupe d'immeubles;

2° Le matériel automobile et tous véhicules en général appartenant à ladite société, ainsi que tous matériels, machines, outillages, approvisionnements, archives, mobiliers de ladite société qui auraient été transférés dans un autre local, nécessaires à l'édition, l'impression et la diffusion d'un journal;

3° Et tous éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Melun, sous le numéro 2312 *bis*, nécessaires à l'édition, l'impression et la diffusion d'un journal.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 20 octobre 1950.

ALBERT GAZIER.

Transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'une entreprise d'information (« Agence Prima Presse »).

Le ministre de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 4 octobre 1950 faisant application de la loi susvisée à L'Agence Prima Presse »;

Vu le décret du 15 juillet 1950 portant délégation d'attribution au ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 4 octobre 1950, sont compris dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de « L'Agence Prima Presse », société à responsabilité limitée, au capital de 180.000 F, dont le siège social est à Paris, 20 et 22, rue Richer:

1° Tous biens et notamment le mobilier de bureau appartenant à ladite société;

2° D'une façon générale, tous les éléments d'actif appartenant à ladite société;

3° Les espèces en caisse, soldes créditeurs de banque et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946;

4° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de la Seine sous le numéro 271325 B.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 20 octobre 1950.

ALBERT GAZIER.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant nominations et démission de suppléants de juges de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1950: page 10827, 2e colonne, 69e ligne, au lieu de: « Le Touvet (Isère), M. Gouellon (Georges)... », lire: « Le Touvet (Isère), M. Gouellon (Georges)... ».

Programme de l'épreuve de classement instituée par le décret n° 50-97 du 20 janvier 1950 concernant certains offices publics et ministériels vacants.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 4 du décret n° 50-97 du 20 janvier 1950 concernant certains offices publics et ministériels vacants,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme des connaissances sur lesquelles portent les compositions écrites et les épreuves orales de l'examen de classement est le suivant:

1° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE DE NOTAIRE

A. — *Droit civil.*

Code civil; ordonnance du 19 octobre 1945 sur la nationalité; loi du 30 juin 1838 sur les aliénés; loi du 27 février 1880 sur l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aux interdits; loi du 23 mars 1855 sur la transcription en matière hypothécaire; décrets des 8 août et 30 octobre 1935 relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique; loi du 20 novembre 1940 sur la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes; lois relatives aux baux à loyer, aux baux ruraux et aux baux commerciaux; lois sur les associations; loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance.

B. — *Procédure civile.*

Notions générales sur l'organisation et la compétence des cours et tribunaux, sur la marche d'une instance, les incidents, les voies de recours et sur l'exécution des décisions judiciaires.

Procédures des différentes saisies, de la distribution par contribution et de l'ordre; incidents.

Procédures diverses (code de procédure civile, art. 812 à 1002).

Lois du 22 janvier 1851 et du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire.

C. — *Droit commercial.*

Code de commerce; loi du 15 juin 1872 sur les titres au porteur; loi du 4 mars 1889 sur la liquidation judiciaire; loi du 17 mars 1909, décret du 28 août 1909 et loi du 29 juin 1935 relatifs à la vente et au nantissement des fonds de commerce; décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques.

Législation sur toutes les sociétés civiles et commerciales.

D. — *Droit pénal.*

Code pénal: articles 145 à 165; 254 à 256; 378; 405 à 409; 412; 439.

E. — *Droit fiscal.*

Enregistrement. Timbre. Hypothèques. Impôts sur le revenu.

F. — *Organisation et discipline notariales.*

Loi du 25 ventôse, an XI; ordonnance du 2 novembre 1945 et règlement d'administration publique du 19 décembre 1945; ordonnance du 28 juin 1945 et textes modificatifs.

Réglementation du travail dans les études.

Comptabilité notariale, registres obligatoires et facultatifs, tenue des registres, délivrance de reçus, consignations des fonds, contrôle de la comptabilité, garantie collective.

Tarif légal: règles générales d'application.

2° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE D'AVOUÉ PRÈS UNE COUR D'APPEL OU UN TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

A. — *Code civil.*

Ordonnance du 19 octobre 1945 sur la nationalité, loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés et loi du 15 avril 1943 sur l'assistance à l'enfance; loi du 30 juin 1838 sur les aliénés; loi du 27 février 1880 sur l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aux interdits; loi du 23 mars 1855 sur la transcription en matière hypothécaire; décrets des 8 août et 30 octobre 1935 relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique; loi du 20 novembre 1940 sur la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes; lois relatives aux baux à loyer, aux baux ruraux et aux baux commerciaux, lois sur les associations; loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance.

B. — *Code de procédure civile.*

Lois du 22 janvier 1851 et du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire; loi du 15 juillet 1944 sur la chambre du conseil.

C. — *Code du commerce.*

Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés et loi du 7 mars 1925 instituant les sociétés à responsabilité limitée; loi du 15 juin 1872 sur les titres au porteur; loi du 4 mars 1889 sur la liquidation judiciaire; loi du 17 mars 1909, décret du 28 août 1909 et loi du 29 juin 1935 relatifs à la vente et au nantissement des fonds de commerce; décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques.

D. — *Code pénal et code d'instruction criminelle.*

E. — *Code du travail.*

Livre I, article 43 à 74; livre IV, article 1er à 97.

F. — *Organisation et discipline des avoués.*

Ordonnance du 2 novembre 1945, règlement d'administration publique du 19 décembre 1945 et textes modificatifs relatifs au statut des avoués; ordonnance du 28 juin 1945 relative à la discipline des notaires et de certains officiers ministériels.

Réglementation du travail dans les études.

Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

3° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE DE GREFFIER EN CHEF DE COUR D'APPEL

A. — Principes généraux de droit civil et commercial, de procédure civile et d'instruction criminelle.

B. — Organisation des greffes de cour d'appel. Répertoires à tenir. Documents périodiques à établir. Législation sociale applicable aux employés du greffe. Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

C. — Actes inscrits sur registres; actes reçus en minute ou passés en brevets (liste et forme de ces actes).

Distinction des actes publics et non publics.

Communication des actes publics.

D. — Rôle du greffier dans la marche d'une instance civile ou pénale devant la cour d'appel. Rôle du greffier dans une instance criminelle devant la cour d'assises. Exécution des arrêts en matière pénale. Assistance judiciaire.

4° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE DE GREFFIER EN CHEF DU TRIBUNAL CIVIL

A. — Principes généraux de droit civil, de procédure civile et d'instruction criminelle.

B. — Organisation des greffes. Répertoires à tenir. Documents périodiques à établir. Législation sociale applicable aux employés du greffe. Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

C. — Actes inscrits sur registres; actes reçus en minute ou passés en brevet (liste et forme de ces actes). Distinction des actes publics et non publics. Communication des actes publics.

D. — Rôle du greffier dans la marche d'une instance civile ou pénale. Rôle du greffier en matière d'enquête ou d'expertise et dans les incidents. Rôle du greffier d'instruction. Rôle du greffier à l'audience (plumitif, feuille d'audience). Formalités relatives aux voies de recours. Constitution des dossiers d'appel. Exécutoire des dépens. Assistance judiciaire. Exécution des jugements en matière pénale.

Ventes à la barre. Ordres. Contributions. Accidents du travail (agricoles).

Rôle du greffier comme secrétaire des commissions contentieuses et de juridictions d'exception.

E. — Registres de l'état civil (mentions et transcriptions, délivrance des actes). Casier judiciaire (mentions; effets de la réhabilitation et des lois d'amnistie). Pièces à conviction.

Lorsque le tribunal civil statue commercialement, le programme comprend également le programme ci-après:

5° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE DE GREFFIER DE TRIBUNAL DE COMMERCE

A. — Principes généraux de droit civil et commercial et de procédure civile.

B. — Organisation des greffes. Répertoires à tenir. Documents périodiques à établir. Législation sociale applicable aux employés du greffe. Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

C. — Dépôt des actes de sociétés. Marques de fabrique et de commerce. Dessins et modèles. Sûretés conservées par les greffiers des tribunaux de commerce, notamment privilèges et nantissements des fonds de commerce, hypothèques fluviales, privilèges du Trésor.

D. — Rôle du greffier dans la marche d'une instance devant le tribunal de commerce et dans une procédure de faillite ou de liquidation judiciaire.

E. — Registre du commerce. Registre des métiers. Bulletin officiel du registre du commerce.

6° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE DE GREFFIER DE JUSTICE DE PAIX ET DE TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

A. — Notions générales de droit civil, de procédure civile (notamment procédure en justice de paix); procédure en simple police.

B. — Organisation du greffe. Répertoires à tenir. Documents périodiques à établir. Législation sociale applicable aux employés du greffe. Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

C. — Rôle du greffier dans la marche d'une instance devant le juge de paix ou le tribunal de simple police. Scellés. Actes de notoriété. Déclarations et certificats de nationalité. Certificats de propriété.
Rôle en matière de nationalité.
Enquêtes d'accidents du travail.
Ventes mobilières et privées.
Contentieux électoral.
Exécution des jugements de simple police; bulletins d'ivresse.
Amendes de composition.
Rôle du greffier comme secrétaire de commissions contentieuses ou de juridictions d'exception.

7° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE D'HUISSIER

A. — *Code civil.*

Lois relatives aux baux à loyer, aux baux ruraux et aux baux commerciaux.

B. — *Code de procédure civile.*

Lois des 22 janvier 1851 et 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire.

C. — *Code de commerce.*

Loi du 4 mars 1889 sur la liquidation judiciaire; loi du 17 mars 1909, décret du 28 août 1909 et loi du 29 juin 1935, relatifs à la vente et au nantissement des fonds de commerce; décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques.

D. — *Code pénal et code d'instruction criminelle.*

E. — *Code du travail.*

Livre I, articles 43 à 74; livre IV, article 1er à 97.

F. — Ordonnance du 2 novembre 1945, règlement d'administration publique du 19 décembre 1945 et textes modificatifs relatifs au statut des huissiers; ordonnance du 28 juin 1945 relative à la discipline des notaires et de certains officiers ministériels.
Réglementation du travail dans les études.
Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

8° POUR LES CANDIDATS A UN OFFICE DE COMMISSAIRE-PRISEUR

A. — *Droit civil.*

Principes généraux sur l'état des personnes, les incapacités, les régimes matrimoniaux, les successions, les donations et les testaments, les obligations (notamment la vente, le nantissement, le mandat), les sûretés (notamment les privilèges mobiliers).

B. — *Procédure civile.*

L'expertise. Les référés. Les saisies mobilières. La distribution par contribution. Les procédures relatives à l'ouverture d'une succession (scellés, inventaire, vente du mobilier). L'assistance judiciaire.

C. — *Droit commercial.*

Notions générales sur les sociétés.
La faillite et la liquidation judiciaire.
Les courtiers en marchandises.
La vente et le nantissement des fonds de commerce.
Législation concernant les ventes commerciales (ventes aux enchères publiques, ventes publiques de marchandises neuves et de marchandises en gros, vente d'objets abandonnés).
Législation concernant les magasins généraux et les warrants.

D. — *Notions générales d'histoire de l'art.*

Architecture, peinture, sculpture, arts mineurs.

E. — *Organisation et discipline de la profession.*

Statut et discipline des commissaires-priseurs.
Législation sociale applicable au personnel des études.
Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

F. — *Obligations administratives et fiscales des commissaires-priseurs à l'occasion des ventes mobilières.*

Procédés pratiques utilisés pour procéder à la prisée des principales catégories de meubles.
Rédaction des procès-verbaux de vente.

Art. 2. — Le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés.

Par arrêté du 23 octobre 1950, M. Dubrujeaud, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est nommé membre de la commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés, en remplacement de M. Bru, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation, démissionnaire.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 23 octobre 1950, est nommé en qualité d'interne à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes: M. Uellwiller (André), demeurant 55, boulevard Jourdan, à Paris (14e), en remplacement de M. Laferrière, démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 12 octobre 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 octobre 1950, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 4 octobre 1950 portant que la nomination faisant l'objet du présent décret est faite conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur, M. Léon-Eugène Ladroitte, directeur adjoint de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électrique de Shanghaï (Chine), est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur; 36 ans de services, dont 20 en Chine.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 septembre 1950, la démission de Mlle Baldy (Angèle-Gilberte), employée de bureau dactylographe à l'administration centrale, a été acceptée à compter du 16 septembre 1950.

Par arrêté du 20 septembre 1950, la démission de Mlle Dormeuil (Monique-Marie), sténodactylographe à l'administration centrale, a été acceptée à compter du 25 septembre 1950.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Additif au *Journal officiel* du 13 octobre 1950: page 10647, 2e colonne, 49e ligne, après « Moutin (Hubert-Joseph), lieutenant, groupe de chasse 2/3 Champagne », ajouter: « Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme ».

Décret du 24 octobre 1950 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 5 août 1948 sur les promotions et affectations des officiers généraux;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Vu le décret n° 49-791 du 14 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux des services de santé des armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général Reilinger (Joseph-Alfred) est nommé aux fonctions de directeur du service de santé d'Afrique du Nord et de la 10e région militaire, en remplacement de M. le médecin général Castex (Marcel-Sylvain-Alexandre-Nestor), atteint par la limite d'âge de son grade.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décret du 24 octobre 1950 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre de la défense nationale, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Vu le décret n° 49-850 du 28 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux du service de santé des troupes coloniales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'officier général du service de santé des troupes coloniales dont le nom suit reçoit l'affectation ci-après:

M. le médecin général inspecteur Vaucel (Marcel-Augustin), inspecteur technique de pathologie tropicale.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre de la défense nationale, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés par intérim,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

LOUIS PAUL AUJOULAT.

Décret du 26 octobre 1950 chargeant le président du conseil des ministres de l'intérim du ministère de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 47-2110 du 31 octobre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — M. René Pleven, président du conseil des ministres, est chargé de l'intérim du ministère de la défense nationale en ce qui concerne les attributions prévues au décret n° 47-2110 du 31 octobre 1947 pendant l'absence de M. Jules Moch.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

RENÉ PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1950:

MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

Gendarmerie.

Page 10603, 2e colonne, au lieu de: « Renaud (Léon-Clément-Arsène-Dephin) », lire: « Renaud (Léon-Clément-Arsène-Delphin) ».

Page 10605, 1re colonne, au lieu de: « Violette (Francis-Gabriel-Victor) », lire: « Violette (Francis-Gabriel-Victor), garde »; 2e colonne, au lieu de: « Daniel (Maurice-Augustin-Louis) », lire: « Daniel (Augustin-Louis) ».

Page 10606, 2e colonne, au lieu de: « Blehaut (Georges), maréchal des logis chef; 26 ans de services, à campagnes »; lire: « Blehaut (Georges), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 6 campagnes »; au lieu de: « Hochart (André-Georges-Lucien), garde; 20 ans de services, 2 campagnes », lire: « Hochart (André-Georges-Lucien), garde; 20 ans de services, 7 campagnes ».

Page 10607, 1re colonne, au lieu de: « Fleurot (Louis-Charles), garde », lire: « Fleurot (Louis-Charles), adjudant ».

Page 10608, 2e colonne, au lieu de: « Calichet (Raymond-Henri) », lire: « Galichet (Raymond-Henri) »; au lieu de: « Belotteau (Maurice-Gaston), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes », lire: « Belotteau (Maurice-Gaston), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité »; au lieu de: « Devroedt (Pierre-Henri), gendarme; 20 ans de services », lire: « Devroedt (Pierre-Henri), gendarme; 21 ans de services ».

Page 10610, 1re colonne, au lieu de: « Lambot (Roger) », lire: « Lamblot (Roger) »; 2e colonne, après: « Herle (Maurice-Alfred), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes », ajouter: « Corre (François-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes »; au lieu de: « Moulac (Jean-Fernand), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes », lire: « Moulac (Jean-Fernand), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité »; au lieu de: « Vigouroux (Claude-Marie), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes », lire: « Vigouroux (Claude-Marie), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité ».

Page 10611, 1re colonne, au lieu de: « Pouliquent », lire: « Pouliquen »; au lieu de: « Le Boulanger (Arnest-Joseph) », lire: « Le Boulanger (Ernest-Joseph) »; 2e colonne, au lieu de: « Dagorin (Eugène-Gilles-Marie) », lire: « Dagorne (Eugène-Gilles-Marie) ».

Page 10612, 1re colonne, au lieu de: « Fourre (Yyacinthe) », lire: « Fourre (Hyacinthe) »; 2e colonne, au lieu de: « Chataignier », lire: « Chataigner ».

Page 10613, 1re colonne, au lieu de: « Angot (Robert-Eugène-Augustin) », lire: « Angot (Robert-Eugène-Auguste) »; 2e colonne, au lieu de: « Marcillaud (Jan-Louis) », lire: « Marcillaud (Jean-Louis) »; au lieu de: « Mourlhon (Célestin-Emile-Alexandre) », lire: « Mourlhon (Célestin-Emilien-Alexandre) »; au lieu de: « Laur (Alcide-Adelain-Baptiste) », lire: « Laur (Alcide-Adelin-Baptiste) ».

Page 10614, 1re colonne, au lieu de: « Condomine », lire: « Condomines »; 2e colonne, au lieu de: « Mounaix (Honoré-Michel-Vital), maréchal des logis chef; 18 ans de services », lire: « Mounaix (Honoré-Michel-Vital), maréchal des logis chef; 22 ans de services ».

Page 10615, 1re colonne, au lieu de: « Grandguillote », lire: « Grandguillotte ».

Page 10616, 1re colonne, au lieu de: « Conbraque », lire: « Combraque ».

Page 10618, 1re colonne, au lieu de: « Crosset », lire: « Croset »; 2e colonne, au lieu de: « Surjus (Charles-Franois) », lire: « Surjus (Charles-François) ».

Page 10619, 1re colonne, au lieu de: « Mane », lire: « Manie »; au lieu de: « Marere », lire: « Morere »; 2e colonne, au lieu de: « Chemmi Hadjn », lire: « Chemmi Hadj »; au lieu de: « Mohamed Othoman », lire: « Mohamed Othman »; au lieu de: « Mohamed ben Ali ben Salen », lire: « Mohamed ben Ali ben Salem ».

Page 10620, 1re colonne, au lieu de: « Le Sidaner (Jean-François-Marie », lire: « Le Sidaner (Jean-François-Marie), gendarme »; au lieu de: « Lebrun (François-Eugène), gendarme; 13 ans de services », lire: « Lebrun (François-Eugène), gendarme; 14 ans de services »; au lieu de: « Le Theuff (Jean-Pierre), gendarme; 10 ans de services », lire: « Le Theuff (Jean-Pierre), gendarme; 20 ans de services »; au lieu de: « Vantorhoudt (Georges-Armand), gendarme; 10 ans de services », lire: Vantorhoudt (Georges-Armand), gendarme; 19 ans de services »; 2e colonne, au lieu de: « Cotrelle (Louis-Jean) », lire: « Cotrelle (Louis-Henri) ».

Page 10622, 1re colonne, au lieu de: « Dienkame Batili, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 11 campagnes », lire: « Dienkame Batili, auxiliaire de 3e classe, détachement de gen-

darmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 11 campagnes (pour prendre rang du 19 avril 1950) »; au lieu de: « Duboscq (Jean-Mathieu), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 15 ans de services, 9 campagnes », lire: « Duboscq (Jean-Mathieu), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité »; 2e colonne, au lieu de: « Ragot (Jammes) », lire: « Ragot (James) ».

Service vétérinaire.

Page 10623, 1re colonne, au lieu de: « Nori (Jean), », lire: « Mori (Jean) »; au lieu de: « Haouabira Yahia », lire: « Haouabria Yahia »; 2e colonne, au lieu de: « Maitret (Hervé), maréchal des logis maître maréchal ferrant », lire: « Maitret (Hervé), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 15 ans de services ».

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

Gendarmerie.

Page 10625, 1re colonne, au lieu de: « Moredy (Gustave) », lire: « Moreay (Gustave) »; au lieu de: « Bouteillon (Marius-Eugène), adjudant; 27 ans de services, 8 campagnes », lire: « Bouteillon (Marius-Eugène), adjudant; 27 ans de services, 3 campagnes »; 2e colonne, au lieu de: « Pitavy (Guy) », lire: « Pivaty (Guy) ».

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 20 octobre 1950, et sous réserve du versement d'une somme de 7.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Boudet (Philippe), lieutenant en activité au 1er régiment de tirailleurs marocains à Meknès (Maroc), de la somme de 17.100 F provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde pour la période du 1er janvier au 31 mars 1946.

Ajustement de recettes et de dépenses du budget annexe des fabrications d'armement.

Le ministre du budget, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'article 17 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949;

Vu la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950;

Vu le décret n° 50-92 du 20 janvier 1950 relatif au régime des manufactures nationales d'armes de Saint-Etienne et de Tulle;

Vu l'arrêté du 6 mai 1950 relatif à la suppression de la régie autonome de la manufacture nationale d'armes de Tulle,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les évaluations de recettes du budget annexe des fabrications d'armement pour l'exercice 1950 sont majorées comme suit:

Ligne 60. — Subvention du budget général pour la couverture des dépenses, d'études, de recherches et de prototypes..	1.200.000.000 F.
Ligne 101. — Subvention du budget général pour la construction et l'équipement d'installations non utilisées à l'exploitation ou d'intérêt militaire.....	290.000.000 F.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget annexe des fabrications d'armement pour l'exercice 1950, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 et par des textes spéciaux, des crédits d'un montant total de 1.815.300.000 F réparti comme suit:

Chap. 160. — Personnel titulaire, contractuel et auxiliaire. — Traitements, salaires et indemnités.....	43.100.000 F.
Chap. 161. — Personnels ouvriers. — Salaires et indemnités	282.200.000
Chap. 365. — Etudes et recherches. — Matières et marchés à l'industrie.....	1.200.000.000
Chap. 960. — Travaux neufs. — Equipement.....	290.000.000
Total égal.....	1.815.300.000 F.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre du budget annexe des fabrications d'armement pour l'exercice 1950, par la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 et par des textes spéciaux, une somme de 325.300.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 362: « Matières et marchés à l'industrie ».

Art. 4. — Le directeur des études et fabrications d'armement au ministère de la défense nationale, secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), et le directeur du budget au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1950.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef du cabinet,
LUCIEN JEANNEAU.

Classement des aumôniers territoriaux dans les groupes pour l'attribution des indemnités de déplacement.

Le ministre du budget et le ministre de la défense nationale,

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1109 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général de retraites;

Vu le décret n° 49-1002 du 25 janvier 1949 fixant l'organisation de l'aumônerie territoriale de l'armée de terre;

Vu le décret n° 49-1620 du 28 décembre 1949 relatif au classement des fonctionnaires civils agents ouvriers et employés de l'Etat dans les groupes pour l'attribution des indemnités de déplacement,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret n° 49-1620 du 28 décembre 1949, les aumôniers territoriaux de toutes catégories (permanents, desservants et bénévoles) régis par le décret n° 49-1002 du 25 janvier 1949 sont, pour l'attribution des indemnités pour frais de déplacement, prévues par le décret du 4 octobre 1945, classés au groupe III.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er décembre 1949.

Fait à Paris, le 23 octobre 1950.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées
(services communs),
KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Acceptation de dons manuels en faveur du ministère de la défense nationale.

Par arrêté du 23 octobre 1950, sont acceptés au nom de l'Etat les dons figurant sur la liste annexée au présent arrêté, faite en faveur de la gendarmerie, hôpitaux militaires et écoles du ministère de la défense nationale pour être employés conformément aux vœux des donateurs.

Régies d'avances.

Par arrêté du 31 janvier 1950, la régie d'avances créée auprès de l'atelier aéronautique de Rickenbach est supprimée.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 10 octobre 1950, M. le lieutenant Vieillet (Pierre-Joseph) est nommé régisseur d'avances auprès de l'atelier de stockage et de réparations de matériel automobile de Mossingen (Allemagne).

Par arrêté du 15 octobre 1950, M. Bernier, officier d'administration de la marine, est nommé régisseur d'avances auprès de la régie d'avances instituée en zone française d'occupation en Allemagne (Gegenbach) pour le payement des dépenses de fonctionnement imputables au budget annexe.

Par arrêté en date du 16 octobre 1950, M. le lieutenant Romary (Deslé-Pierre-Raphaël) est nommé régisseur d'avances auprès du parc d'aviation n° 2/160 à Dakar-Ouakam (Afrique occidentale française).

Service central hydrographique.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 16 octobre 1950, M. Delosme (Jean) a été nommé agent technique stagiaire du service central hydrographique pour compter du 23 octobre 1950.

Service des poudres.

Par arrêté du 23 octobre 1950, M. Schwob (Roger), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres, est placé, pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 21 octobre 1950 et dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 octobre 1945, hors cadres en mission de service auprès du ministre de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur général de l'industrie et du commerce.

Annulation d'inscription au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire) et inscription au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers des services administratifs).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 23 octobre 1950:

a) Sont annulées en ce qui concerne les sous-officiers désignés ci-après les décisions des 22 avril 1949 et 24 juin 1950 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire):

M. l'aspirant Joubert (Henry-Léon-Yves).

MM. les adjudants-chefs Guichard (André-Léon-Marie), Mazoyer (Georges-Antoine-Raymond).

b) Les mêmes sous-officiers sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active au titre du corps des officiers des services administratifs et classés comme suit:

M. l'aspirant Joubert après M. l'aspirant Leoni (Louis-Dominique).

MM. les adjudants-chefs Guichard et Mazoyer après M. l'adjudant-chef Pinat (Jean-Antoine).

Tableau d'avancement exceptionnel 1950 (armée de terre, active).

Vu l'article 16 du décret du 9 janvier 1900 relatif à certaines parties de l'établissement annuel des travaux d'avancement, sont inscrits au tableau d'avancement exceptionnel de 1950:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Tabouis (Maurice-Marie-Edouard).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Chateaureynaud (André-Léon-Marc-Guillaume).
Dr Carne Marcein (Olivier-Marie-Arnaud-Louis-Sosthène).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Tarrade (Jean).
Jeanpierre (Pierre-Paul).
Vermonet (Emile-Louis).
Hubert (Dominique-Henri-Marie-Joseph).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Swelloff (Nikifor-Gabriel-Raymond).
Salom (Fernand-Arnold).
Bagnaud (Jérôme-Jean-Henri).
Lavail (Gilbert-Adrien).
Rognoni (Paul).
Detraz (Pierre-Marc-Louis).
Desert (Georges-Louis-Arthur).
Murat (Jean-Auguste).
Cabiro (Bernard-Jean-Paul) (à titre exceptionnel, 10 citations, 1 blessure, Légion d'honneur du 20 mars 1948).

Pour le grade de sous-lieutenant

MM. les sous-officiers:

Raffin (Roger-Marie).
Chulliat (Jean-Gilbert)
Marchal (Joseph-Fernand).

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN

Pour le grade de lieutenant.

M. le sous-lieutenant Belkadi Kemaleddine-Oussaïd.

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Lehagre (Raoul-Paul-Henri).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadrons Renucci (Jacques-Colonna).

Pour le grade de chef d'escadrons

MM. les capitaines:

Dieudonne (Jean-Albert).
Coustaux (Henri-Germain-Dieudonné).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Provensal (Bernard-Marie-Jean).
Arthuis (Christian-Paul-Marie).
Martin (Jean-Léopold).
Lefebvre (Gérard-René-Pierre).

Pour le grade de lieutenant.

M. le sous-lieutenant Rouget (Jacques-Pierre-Maurice).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-officier (adjudant-chef) Roy (Antoine-Louis-Emmanuel).

Artillerie.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron Vennin (Jean-Louis-Marie-Edouard).

Pour le grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Landes (René-Paul-Albert).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Play (Robert-Charles-Séraphin).
Mahe (Yves).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-officier (adjudant-chef) Miguet (Auguste-Ludovic).

Train.

Pour le grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Girard (Paul-Maurice-Honoré).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Leguillette (Henri-René).

Génie.

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Jouve (Ange-Charles-André).

Service de santé.

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:

Filliou (Marcel-Alfred).
Desangles (Jean-Jacques-Ernest-Henri).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Morvan (Jean-Louis).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Rives (Roger-Georges).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Orsini (Jean-Dominique).
Doumenjou (Jacques-Marie-Paul-Augustin).
Scotte (Marcel-Louis-Germain).
Laurent (André-François).
Desmartin (René).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Chastel (Jean-Louis-Marie-Aimé).
Rolland de Chambeaudoin d'Erceville (Alain-Marie-Camille).
Dobbels (Lucien-René-Marcel).
Delayen (Jean-Louis).
Le Darze (Gaston-Mario-Philippe).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les adjudants-chefs:

Galeron (André-Jean-Charles).
Clement (Gilbert-Vincent-André).

Artillerie.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron Auriol (Jean-Julien).

Pour le grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Vieil (Pierre-Alfred-Hippolyte-André).

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Lepretre (André-Pierre-Joseph).

Service de santé.

Pour le grade de médecin commandant.

M. le médecin capitaine Broche (Gaston-Adrien-Marie).

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:

Coyne (François).
Le Gall (Paul-Jean-Joseph).
Chataigneau (Paul-Louis).

Vu l'article 16 du décret du 9 janvier 1900 relatif à certaines parties de l'établissement annuel des tableaux d'avancement, est inscrit au tableau d'avancement exceptionnel de 1950:

Gendarmerie nationale.

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant Marsaleix (Gabriel-Fernand).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre.

(Tour de départ aux T. O. E. à la date du 1er octobre 1950 inséré au *Journal officiel*, n° 226, du 23 septembre 1950, page 9982.)

Les chefs de corps et de service devront obligatoirement, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné, reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial.

I. — MAINTENANCE DE FEVRIER 1951

A. — **Infanterie.**

VOLONTAIRES (hors tour).

Adjudants-chefs.

Beltran (J.), C. A. R. n° 5.
Deblanes (L.), base militaire, Marseille.
Ricord (A.), 159e B. I. A.

Adjudants.

Gireaud (R.), D. T. M. V. F.
Pelicier (R.), C. A. R. n° 4.
Jupil (J.), 5e R. T. M.
Sarrazin (E.), 1er R. T. A.
Seuret (R.), unité de camp n° 2.

Sergents-majors.

Lorrain (J.), C. A. R. n° 6.
Nistori (J.), 1er R. T. M.
Suzanne (E.), 151e R. I.

Sergents-chefs.

Burghraeve (H.), 4e R. Z.
Bonnefoy (P.), 1er B. C. P.
Caute (R.), C. A. R. n° 4.
Charriere (M.), 151e R. I.
Choisy (G.), 6e R. T. M.
Collado (A.), compagnie méhariste du Tidikelt (Hoggar).
Escalier (J.), 19e B. C. P.
Dreano (H.), 3e B. Z.
Finet (R.), 6e B. C. A.
Foucault (P.), C. A. R. n° 1.
Fuller (Ch.), gourns marocains.
Gautheret (P.), 20e B. C. P.
Gunst (E.), C. A. R. n° 2.
Mahmoudi Mahmoud, C. A. R. n° 4.
Massei (Ph.), 1/9e R. T. A.
Parachini (P.), C. A. R. n° 2.
Peron (M.), C. A. R. n° 3.
Trevie (R.), 92e R. I.
Suire (G.), S. E. P. R., 4e R. M.
Yvon (W.), 27e B. I.

Sergents.

Begot (J.-P.), 126e B. I.
Benaniba Ahmed, C. A. R. n° 4.
Bevillon (Y.), C. A. R. n° 3.
Bilichtin (M.), C. A. R. n° 6.
Bille (A.), S. E. P. R., 4e R. M.
Baudot (M.), 2e R. T. A.
Boutin (U.), E. M. P. Billom.
Briand (P.), C. A. R. n° 1.
Burrer (Y.), 26e R. I.
Chamant (G.), C. A. R. n° 8.
Copin (Ch.), C. A. R. n° 8.
Cuny (S.), 29e B. C. P.
Dauvillée (R.), C. A. R. n° 2.
Diane (G.), C. A. R. n° 1.
Dume (S.), 3e B. Z.
Fillet (R.), 11e B. I.
Galopin (G.), C. A. R. n° 3.
Guatterie (L.), 1/3e R. T. A.
Guey (G.), C. A. R. n° 7.
Heroult (L.), 6e R. T. M.
Kintz (A.), C. A. R. n° 6.
Lachaux (H.), compagnie des services n° 7.
Laubegue (P.), C. A. R. n° 5.
Lemée (A.), C. A. R. n° 2.
Martinelle (R.), 151e R. I.
Mermet-Liaudoz (R.), C. A. R. n° 7.
Midon (H.), 11e B. I.
Morat (J.), 27e B. C. A.
Ricordel (G.), 1er B. C. P.
Wagner (J.), C. A. R. n° 4.
Walter (L.), C. A. R. n° 9.

B. — **Arme blindée et cavalerie.**

VOLONTAIRES (hors tour).

Adjudants.

Bourdier (E.), S. E. P. R. 4e R. M.
Daumain (R.), 4e R. C. A.
Michel (H.), 1er cuirassiers.

Maréchaux des logis-majors.

Lauzun (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
Peyrard (J.-M.), 6e G. E. C.

Maréchaux des logis chefs.

Appenzeller (F.), 3e R. C. A.
Ceccaldi (P.), 5e dragons.
Deleris (G.), 2e hussards.
Gitton (C.), 1er cuirassiers.
Larrieu (R.), 2e cuirassiers.
Leigne (D.), 6e G. E. C.
Martin (R.), 8e R. C. A.
Mougenot (G.), 11e G. A. M.
Perrot (J.), 11e cuirassiers.
Salin (M.), 11e cuirassiers.

Maréchaux des logis.

Arbiol (A.), 4e cuirassiers.
Bailey (L.), 5e dragons.
Bonnet (C.), 11e cuirassiers.
Cardot (M.), C. A. R. n° 6.
Carrignon (H.), 2e R. C. A.
Charlon (A.), 11e cuirassiers.
Chaudessaigues (J.), 5e R. C. A.
Debailly (F.), 4e R. C. A.
Delon (A.), 6e R. C. A.
Denechaud (H.), 4e R. C. A.
Dufosse (M.), 4e cuirassiers.
Filou (E.), 11e cuirassiers.
Halbwax (G.), 6e G. E. C.
Lamotte (A.), 31e dragons.
Larue (R.), 31e dragons.
Ledentec (H.), 12e cuirassiers.
Lhuillery (E.), 3e hussards.
Martin (L.), 11e cuirassiers.
Matignon (J.), 8e R. C. A.
Pelissier (R.), 5e dragons.
Prime (A.), 9e R. C. A.
Schenck (E.), 2e dragons.
Schawartz (E.), C. A. R. n° 101.
Tocquer (P.), 2e hussards.
Vaillant (J.), 2e R. S. A.

C. — **Artillerie.**

VOLONTAIRES (hors tour).

Adjudants.

Guichard (H.), 93e R. A.
Matheus (F.), C. A. R. n° 7.

Maréchaux des logis chefs.

Brabant (M.), 15e R. A.
Linares (M.), 485e G. A. A.
Montastier (H.), E. S. M. I. A.
Schwartz (G.), 21e R. A.

Maréchaux des logis.

Bardot (P.), 8e R. A.
Cancelier (M.), 25e R. A.
Chapuis (G.), 62e R. A.
Coignet (A.), 21e R. A.
Delmare (G.), 405e R. A. A.
Dufour (M.), E. S. M. I. A.
Geyer (J.), 25e R. A.
Lagreoule (J.), 62e R. A.
Leccia (P.), 453e G. A. A.
Pichot (G.), 33e R. A.
Sadoum (A.), G. A. O. A. n° 3.
Saint-Jours (J.), 481e G. A. A.
Schatzelle (P.), 68e R. A.
S. N. P. Laala ben Mohamed, 66e R. A.
Stein (J.), 402e R. A. A.
Vigreux (G.), 62e R. A.

D. — **Train.**

VOLONTAIRES (hors tour).

Adjudant-chef.

Macary (L.), G. T. 522.

Adjudant.

Caire (M.), commandement du train, 1er R. M.

Maréchal des logis-major.

Chalon (R.), 32e E. T.

Maréchaux des logis.

Defaye (J.), G. T. 505.
Forin (R.), G. T. 353

E. — **Transmissions.**

I. — VOLONTAIRES (hors tour).

ARME

Adjudant.

Lazou (M.), 1/8e R. T.

Sergent-chef.

Coulaud (R.), 46e B. T.

Sergents.

Bouf (M.), 47e B. T.
Bousquet (J.), S. R. E. T. T./T.
Burbail (J.), E. A. T.
Carlotti (R.), 45e R. T.
Darrieux (J.), 48e B. T.
Fagette (R.), 48e B. T.
Grandjean (J.), 58e B. T.
Jaines (R.), 28e B. T.
Jannière (J.), 2/8e R. T.
Joffre (R.), 41e R. T.
Juan (E.), 44e B. T.
Juston (H.), 88e B. T.
Lafenêtre (A.), S. R. E. T. T./10.
Maurizi (J.), S. R. E. T. T./T.
Mignot (R.), 78e B. T.
Ouari (H.-F.), 41e R. T.
Ould Kherroubi M'Hamed, 45e R. T.
Philippe (R.), 78e B. T.
Roques (G.), 148e B. T.
Teissière (G.), 45e R. T.
Thevenin (P.), E. R. M. T./5.
Viart (J.), 45e R. T.
Villa (G.), 45e R. T.

SERVICE

Adjudant.

Paquet (L.), E. R. M. T./10.

II. — D'OFFICE

ARME

Adjudants-chefs.

Castella-Vidal (J.), 47e B. T.
Lindeperg (H.), C. I. T. T./A. F. N.
Charpentier (C.), école polytechnique.
Dislaire (G.), 18e B. T.
Patenotte (J.), E. A. A. B. C., Saumur.

Adjudants.

Bourrousse (A.), 88e B. T.
Tuhaud (R.), 2/8e R. T.

Sergents-majors.

Landre (M.), E. A. T.
Dassonville (P.), E. A. A. B. C., Saumur.
Marie (A.), S. R. E. T. T./T.
Fres-ingeas (R.), 1/6e B. M. T.
Guillet (P.), C. I. O. A., Arzew.

Sergents-chefs.

Balay (J.), 2/8e R. T.
Renaux (M.), 40e B. T.
Houry (P.), 88e B. T.
Lambert (J.), S. R. E. T. T./3.
Nicolas (P.), E. S.M. I. A.
Martin (A.), 49e B. T.

Sergents.

Picard (F.), 118e B. T.
Brandner (L.), 18e B. T.
Guillemot (F.), E. A. T.
Legal (J.), 42e R. T.

F. — **Cadres des agents de chancellerie.**

VOLONTAIRES (hors tour).

Adjudants.

Comble (M.), E. M., 22e D. I. M., Maroc.
Douillet (P.), E. M., des F. A. « guerre ».

Sergent-major.

Kerckhofs (L.), E. M., 1re R. M.

G. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

VOLONTAIRE (hors tour).

Adjudant-chef.

Suty (E.-A.), groupement autonome, légion étrangère.

H. — MISES EN ROUTE

Les sous-officiers des armes et services désignés ci-dessus devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes :

a) Le personnel en provenance de la métropole, des T. O. A. et d'A. F. N. prenant sa permission de départ colonial en métropole ou aux T. O. A. rejoindra le 3 janvier 1951 le C. P. 4 du G. I. T. C. M., camp Colonel-Destremeau, à Fréjus (Var) ;

b) Le personnel en provenance de la métropole, des T. O. A. et d'A. F. N. prenant sa permission de départ colonial en A. F. N. devra, à partir du 1er février 1951, être en mesure de répondre à la convocation de la direction générale des transports militaires en A. F. N. (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement.

A cet effet, les chefs de corps et de service adresseront à cette direction les noms, prénoms, grades et adresses complètes en A. F. N. des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire ; un exemplaire de cette correspondance sera adressé à la D. P. M. A. T. (5e bureau) à titre du compte rendu.

NOTA. — Les chefs de corps et de service sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect des dates fixées.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers fusiliers, clairons, torpilleurs, électriciens, radios, transfilistes, détecteurs.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		FUSILIERS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Le Breton (Pierre)	129892 2	1er octobre 1944.	Dépôt Toulon.	
Podeur (Louis)	130332 2	14 novembre 1944.	B. A. N. Aspretto.	
Le Coupanec (Laurent)	334 26 3	1er décembre 1944.	Disponible Brest.	
Auvray (Jean)	66152 1	4 décembre 1944.	C. F. M. Hourtin.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Cornet (Eugène)	18 24 5	2 septembre 1932.	U. M. Oran.	T. D.
Samzun (Lucien)	230 27 3	12 mars 1933.	Centre Siroco.	T. D.
Hacquard (Louis)	1595 T 33	23 janvier 1937.	U. M. Casablanca.	T. D.
Saillet (Félix)	71762 1	11 septembre 1937.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Berger (Alfred)	3002 C 29	12 août 1939.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Le Cossec (Christophe)	4106 27 2	14 février 1941.	Disponible Brest.	
Le Bonnec (Alexis)	1066 L 29	1er avril 1943.	Centre Siroco.	T. D.
Laudouar (Gérard)	1296 R 37	1er septembre 1944.	Disponible Toulon.	
Le Gall (Jean)	1700 B 30	30 septembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Baron (Henri)	129663 2	1er octobre 1944.	Disponible Brest.	
Butin (Emile)	5876 26 1	1er octobre 1944.	Disponible Brest.	
Bohec (Jean)	507 B 31	20 octobre 1944.	Compagnie garde Sidi Abdallah.	T. D.
Novart (Robert)	96 B 29	22 octobre 1944.	U. M. Alger.	T. D.
Henry (Jules)	1778 C 30	22 octobre 1944.	Marine Paris.	
Le Fourn (François)	3436 26 11	26 octobre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Brehier (Pierre)	3811 B 29	26 octobre 1944.	E. M. 2e région.	
Simon (Lucien)	1174 27 1	1er novembre 1944.	*Gloire.*	
Balcon (Jean)	2562 B 31	1er novembre 1944.	Ecole navale.	
Bihan (Jean)	4550 B 30	1er décembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
		Maîtres		
		Ayant fait campagne.		
Le Vourch (Jean)	4269 B 28	1er décembre 1931.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Gac (Jean)	608 27 11	2 juin 1936.	B. M. M. Toulon.	
Rannou (Pierre)	2403 B 31	1er décembre 1936.	*Mermoz.*	T. D.
Talec (Joseph)	3148 B 29	1er juillet 1944.	Dépôt Sidi Abdallah.	T. D.
Bauche (Bily)	1560 L 29	1er octobre 1944.	B. A. N. Lanveoc.	
Gueguen (Jean)	2004 B 29	10 octobre 1944.	*Gustave-Zédé.*	
Le Lay (Jean)	966 B 30	20 octobre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Noury (Pierre)	704 B 38	20 octobre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Illiaquer (Fernand)	2541 T 39	20 octobre 1944.	*Soudanais.*	
Bescond (Gongal)	1930 B 32	22 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Thomas (Marcel)	1735 C 35	26 octobre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Floch (Jean)	113 28 11	6 novembre 1944.	Dépôt Cherbourg.	
Peron (François)	107 B 30	14 novembre 1944.	Ecole électriciens.	
Tonnerre (Mathieu)	1321 L 35	22 novembre 1944.	Commando Penfentenyo.	
Calendini (Jean)	625 T 28	28 novembre 1944.	E. A. M. E. Toulon.	
Turcaud (Roger)	1715 C 36	1er décembre 1944.	F. M. Rhin.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maitres (n'appartenant pas au cadre spécial).				
N'ayant pas fait campagne.				
Bourguignon (Jean)	3 T 47	1er juin 1948.	Marine Paris.	
Ayant fait campagne.				
Mercur (Jean)	465 B 37	1er décembre 1944.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Lespri (Louis)	1602 C 35	4 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Queiffelec (Louis)	1734 B 35	9 décembre 1944.	B. P. A. N. Hyères.	
Evenno (Auge)	1677 L 35	9 décembre 1944.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Rosely (Jean)	153 R 36	15 décembre 1944.	S. M. E. R. Rochefort.	
Quinquis (Raymond)	399 L 34	25 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Chenlil (Hervé)	366 B 37	26 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Bodeven (Adrien)	217 L 35	31 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Blondin (Jean)	807 R 35	31 décembre 1944.	Disponible Toulon.	
Daniel (Raymond)	725 B 37	31 décembre 1944.	Dépôt Toulon.	
Pellen (Joseph)	4011 B 30	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Chenlil (Iduf)	1120 B 36	1er janvier 1945.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Rey (Marcel)	1572 T 37	1er janvier 1945.	F. M. Rhin.	
Guennec (Yves)	3814 B 30	8 février 1945.	Disponible Brest.	
Divard (Ernest)	1149 B 38	31 mars 1945.	Ecole des mousses.	
Brauer (Joseph)	617 T 34	5 mai 1945.	S. M. E. R. Rochefort.	
Moal (Henri)	905 B 31	28 mai 1945.	Dépôt Brest.	
Hamon (Jean)	485 B 31	1er juin 1945.	Flo II *Paris.*	
Driano (Joseph)	268 L 36	1er juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Naour (Joseph)	1070 B 37	20 juin 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Seconds maitres (cadre spécial).				
N'ayant pas fait campagne.				
Gaillardet (Gilbert)	4675 T 42	9 janvier 1942.	C. F. Hourtin.	
Ollivier (Jean)	1203 B 40	1er juin 1944.	*Mayenne.*	
Le Moigne (Marcel)	137 T 44	20 juin 1944.	Cours maitre d'armes.	T. D.
Guillerm (Yves)	8138 T 42	27 avril 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Richard (Maurice)	8908 T 42	7 juillet 1949.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Bernard (Guy)	3656 T 32	1er septembre 1941.	*Dixmude.*	
Becker (Jean)	683 T 37	1er décembre 1942.	Ecole navale.	
Simon (Raymond)	3491 B 39	29 août 1944.	*Georges-Leygues.*	
Capitaine (Jean)	890 B 37	22 octobre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Suisse (Roger)	5889 T 41	22 octobre 1944.	C. F. Hourtin.	
Le Rolland (Pierre)	899 B 38	28 novembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Graimouille (Célestin)	1392 B 39	4 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Haruwel (Robert)	4749 T 36	26 décembre 1944.	*Lorraine* (écoles).	
Le Morillon (Roger)	319 L 33	31 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Jan (Alexandre)	334 B 36	31 décembre 1944.	Ecole électriciens.	
Bechu (Jean)	2282 B 39	1er janvier 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Cloarec (Didier)	1745 B 40	22 avril 1945.	Disponible Brest.	
Le Roux (Louis)	637 L 38	26 avril 1945.	C. F. A. Hourtin.	
Confasso (Roland)	1762 R 39	26 avril 1945.	Ecole canonnage *Lorraine.*	
Quere (Jean)	1975 B 40	26 avril 1945.	*Richelieu.*	
Le Masson (Roland)	1904 C 39	13 mai 1945.	*Gloire.*	
Bissonnier (Louis)	2777 B 36	26 mai 1945.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Kerdraon (Jean)	693 B 39	1er juin 1945.	*Jean-Bart.*	
Uguen (Louis)	10441 T 41	1er juin 1945.	*Richelieu.*	
CLAIRONS				
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Scoarnec (Adrien)	2026 B 34	2 novembre 1937.	E. A. M. F. Toulon.	
TORPILLEURS				
Maitres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Corre (Toussaint)	126107 2	1er juin 1922.	B. M. M. Brest.	
Premiers maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bodilis (Jean)	125507 2	2 septembre 1924.	Disponible Brest.	
Courtes (Laurent)	3169 26 2	1er février 1930.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Mallet (Auguste)	3024 25 1	1er décembre 1931.	E. A. M. F. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres				
N'ayant pas fait campagne.				
Cohat (Jean)	207 27 2	1er octobre 1928.	U. M. Marseille.	
Le Calvez (Paul)	3136 B 28	1er mars 1929.	Compagnie garde Brest.	
Goasguen (Jean)	1139 B 30	25 mars 1930.	Compagnie garde Sidi Abdallah.	T. D.
Le Borgne (Albert)	1717 B 30	6 mai 1930.	Disponible Brest.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Ango (André)	640 B 30	13 mars 1933.	B. E. Lartigue.	T. D.
Mayeux (Georges)	1044 B 30	11 juillet 1933.	B. M. M. Bizerte.	T. D.
Schraut (Charles)	3615 T 34	1er octobre 1935.	Disponible Toulon.	
Sebillotte (René)	2725 T 35	1er avril 1936.	*Somali.*	
Jaffre (François)	1155 B 36	1er mai 1936.	Disponible Brest.	
Allier (André)	3521 T 33	1er septembre 1936.	G. A. S. M. Toulon.	
Prigent (Nicolas)	3087 B 32	25 mai 1937.	Disponible Brest.	
Barbeoch (Alain)	2151 B 35	5 janvier 1939.	*Hova.*	
Rousic (Paul)	1956 B 36	16 août 1939.	Ecole navale.	
Broudin (Jean)	2971 U 36	1er septembre 1940.	E. A. M. F. Toulon.	
Pallanca (Emile)	3303 T 37	1er septembre 1940.	Service T. E. R. Toulon.	
Georges (Charles)	3167 T 37	1er janvier 1941.	C. E. Saint-Raphaël.	
Forichon (Gaston)	1574 B 38	10 août 1942.	*Arabe.*	
ELECTRICIENS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Henry (Marcel)	124800 2	1er août 1941.	Cours perfectionnement O. E.	T. D.
Goubert (Marcel)	711 25 4	26 septembre 1944.	U. M. Marseille.	
Bonfils (Elie)	125668 2	1er janvier 1945.	A. M. F. Toulon.	
Leylde (Jean)	3116 26 2	30 août 1945.	*Richelieu.*	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Salaun (Pierre)	3853 B 28	1er juillet 1931.	B. M. P. Marseille.	
Ayant fait campagne.				
Gourvenec (Robert)	128985 2	20 février 1931.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Goff (René)	128943 2	23 octobre 1931.	*Richelieu.*	
Thomas (Pierre)	128687 2	7 juin 1939.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Le Fouler (René)	2745 27 2	2 septembre 1941.	Marine Paris.	
Kerdoncuff (Jean)	1523 25 2	1er février 1943.	*Marceau.*	
Huon (Louis)	131720 2	8 septembre 1944.	Ecole A. S. M. Toulon.	
Keravel (Jean)	131086 2	30 septembre 1944.	B. M. M. Brest.	
Maîtres				
Ayant fait campagne.				
Huwer (Aloïs)	1791 C 36	14 juin 1942.	C. F. M. Pont-Réan.	
Stinnes (Ernest)	497 27 5	10 octobre 1944.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Quezede (Jean)	770 B 30	28 novembre 1944.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Ven (Joseph)	4449 B 29	31 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Monot (Hervé)	2593 B 36	1er janvier 1945.	Ecole électriciens.	
Elleouet (Marcel)	123016 2	22 mars 1945.	Disponible Toulon.	
Saliou (Jean)	4347 27 11	1er mai 1945.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Richefort (André)	529 25 4	1er juillet 1945.	C. E. Saint-Raphaël.	
Pallares (André)	2689 C 33	1er juillet 1945.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Hingant (Lucien)	128635 2	7 juillet 1945.	Ecole canonnage *Lorraine.*	
Jacquinet (Louis)	3033 B 37	30 juillet 1945.	*Montcalm.*	
Moan (Jean)	828 27 2	1er août 1945.	D. P. Toulon.	
Floch (Léon)	768 B 29	30 août 1945.	Sous-marin *2518.*	T. D.
Anthoine (Yves)	130431 2	1er septembre 1945.	*Le Verrier.*	T. D.
Liebaux (Jean)	1753 T 38	1er septembre 1945.	*Richelieu.*	
Le Roux (Jean)	1335 B 33	1er septembre 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Le Duff (Albert)	2596 B 34	1er septembre 1945.	*Marceau.*	
Le Rolland (Louis)	140 26 11	5 septembre 1945.	L. S. T. *Vire.*	
Queran (François)	2094 B 31	30 septembre 1945.	C. E. Saint-Raphaël.	
Tanneau (René)	815 B 34	14 octobre 1945.	*Arromanches.*	
Michaud (Jean)	100 26 11	5 novembre 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Falher (Gustave)	559 L 38	13 juillet 1939.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Marchadour (François)	2506 T 38	2 juin 1941.	Cours B. S.	T. D.
Le Goff (Jean)	1459 L 38	26 août 1941.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Rosec (Maurice)	3009 B 39	4 décembre 1941.	B. E. Khouribga.	T. D.
Richom (André)	6910 T 42	9 avril 1942.	Sous-marin *2518.*	T. D.
Courves (Marcel)	190 B 45	9 juin 1945.	Sous-Marin *L'Africaine.*	T. D.
Mandarioux (Jean)	3679 T 45	13 juillet 1945.	Cours B. S.	T. D.
Bouchard (Yves)	3811 T 45	26 juillet 1945.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Louiseau (Pierre)	2122 R 45	15 décembre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Furaut (Joseph)	8936 B 45	1er octobre 1946.	Ecole navale (C. P. E. O. M.).	T. D.
Le Moal (Yves)	8942 B 45	1er octobre 1946.	*Arabe.*	
Denis (Bernard)	10028 B 45	12 janvier 1947.	Cours B. S.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATION	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Laich (Jacques)	160 B 34	1er février 1 42.	*Lorrain.*	
Mazars (Jean)	3461 T 39	20 mai 1942.	Cours B. S.	T. D.
Kemmergant (Etienne)	566 B 37	1er juin 1942.	*Emile-Bertin.*	
Fichou (Yves)	2044 B 32	5 septembre 1942.	*Primerenelle.*	
Kerriou (Louis)	2452 B 31	1er octobre 1 42.	*Oise.*	
Iguen (Jean)	3201 B 36	1er juin 19 3.	*Richelieu.*	
Le Goas (Yves)	139 27 11	24 septembre 1943.	*Diamude.*	
Hellequin (Yves)	1886 B 33	29 mai 1944.	A. M. F. Toulon.	
Le Moine (François)	816 B 35	1er juillet 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Le Goff (François)	2698 C 36	1er juillet 1944.	Cours B. S.	T. D.
Diard Jean	1179 T 37	12 septembre 1944.	Ecole électriciens.	
Caprais (Yves)	1796 B 34	26 septembre 1944.	*Kabyle.*	
Hervegnen (François)	2585 B 36	25 septembre 1944.	Disponible Brest.	
Germain (Gaston)	627 T 38	27 septembre 1944.	*Escarmouche.*	
Grimaud (Roland)	66 R 34	30 septembre 1944.	*Hova.*	
Cocu (Louis)	901 R 34	30 septembre 1944.	Marine Paris.	
		RADIOS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Schweitzer (Emile)	72239 1	24 mars 1947.	Service T. E. R. Casablanca.	T. D.
Pedron (Léon)	68 19 1	15 avril 1947.	Service T. E. R. Toulon.	
Derrien (Yves)	126414 2	17 décembre 1947.	Marine Paris.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Le Baut (Jérôme)	1185 27 2	31 octobre 1944.	Marine Paris (S. D.E.C.E.).	T. D.
Heraudeau (Marcel)	988 R 28	10 novembre 1944.	Marine Casablanca.	T. D.
Yannou (Corentin)	2589 B 31	22 mars 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Ame (Emmanuel)	3875 27 11	1er juin 1945.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Gouillou (Jean)	2529 B 34	1er juillet 1 45.	Disponible Brest.	
Castel (Francis)	513 24 2	10 juillet 1945.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Michaux (Yves)	761 25 11	1er septembre 1945.	B. A. N. Hyères.	
Helies (Louis)	3357 26 11	1er septembre 1945.	Marine Boulogne.	
Kerboul (Francis)	3304 27 11	1er septembre 1945.	Marine Alger.	T. D.
Le Moal (Joseph)	2441 26 11	26 septembre 1945.	Disponible Brest.	
		Maîtres		
		Ayant fait campagne.		
Lemoine (André)	3518 B 37	15 août 1944.	Service T. E. R. Alger.	T. D.
Guennou Claude)	1140 27 11	31 décembre 1944.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Moalic (Joseph)	942 T 30	31 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Hamelin (Pierre)	1991 T 39	31 décembre 1944.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Roudaut (Raymond)	2092 B 33	15 juillet 1945.	Disponible Brest.	
Bernard (Jean)	308 B 34	25 août 1945.	Service T. E. R. Brest.	
Maguet (François)	63556 1	1er septembre 1945.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Cessou (Jean)	1875 B 30	1er septembre 1945.	Service T. E. R. Cherbourg.	
Thomas (Pierre)	946 B 29	15 septembre 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Stephant (René)	649 26 2	20 septembre 1945.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Le Duff (François)	3636 B 35	1er novembre 1945.	E. M. Escadre.	
Le Duc (Hyacinthe)	1014 L 29	21 novembre 1945.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Colin (René)	4302 B 30	10 janvier 1946.	Service T. E. R. Toulon.	
Salaun (Jacques)	3262 B 29	30 janvier 1946.	Marine Bordeaux.	
Frin (Pierre)	1737 B 28	25 février 1946.	Disponible Cherbourg.	
Le Voguer (François)	2885 26 11	7 mars 1946.	*Fantasque.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Page (Marcel)	11486 T 42	10 octobre 1942.	Sous-marin *Commandant Bouan.*	T. D.
Le Bervet (André)	527 CAS. 44	1er mars 1945.	Service T. E. R. Casablanca.	T. D.
Dubois (Georges)	6571 T 45	9 juillet 1945.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Wiss (Jean)	6907 T 45	16 juillet 1945.	Disponible Toulon.	
Breton (Yves)	10285 B 45	5 décembre 1945.	*Touareg.*	
Flouriot (Yves)	310 B 44	6 décembre 1945.	*Laita.*	
Renard (Guy)	2302 B 45	7 janvier 1946.	B. A. N. Hyères.	
Sauvette-Jofereau (Pierre)	20 R 46	8 janvier 1946.	Sous-marin *L'Africaine,*	T. D.
Simon (Yvon)	27 B 47	1er octobre 1947.	*Lancier.*	T. D.
Le Camp (René)	4609 T 45	2 octobre 1947.	E. M. 3e région.	
Bonnet (Marcel)	724 T 44	16 août 1948.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Joubert (Lucien)	1168 R 45	4 avril 1949.	Sous-marin *Mille.*	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Chenu (René)	4538 T 37	1er octobre 1942.	E. M. Aéro Algérie.	T. D.
Nicolas (François)	3341 B 35	1er juillet 1941.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Lammer (Marcel)	3273 B 35	23 novembre 1941.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Keravec (Pierre)	670 B 36	19 décembre 1944.	*Cimeterre.*	T. D.
Le Moigne (Georges)	3308 B 35	20 décembre 1941.	Sous-marin *2518.*	T. D.
Renaud (Robert)	2026 T 42	2 mai 1945.	Service T. E. R. Alger.	T. D.
Leleu (Lucien)	1603 C 38	20 septembre 1945.	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Rouille (Joseph)	1379 B 37	9 décembre 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Junca (Henri)	213 R 37	7 mars 1946.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Matelot (Victor)	134 L 29	28 avril 1946.	E. M. 3e région.	
Kerzerho (Pierre)	350 L 38	10 mai 1946.	Service T. E. R. Casablanca.	T. D.
Bataillie (Jean)	146 C 37	17 mai 1946.	Service T. E. R. Toulon.	
Larrivain (Yves)	3310 B 34	16 juin 1946.	*Mameluck.*	T. D.
Blanc (Marius)	977 T 41	20 août 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
De Kersauson (Jean)	8132 T 42	27 octobre 1946.	*Arromanches.*	
Couloigner (René)	1480 B 38	1er décembre 1946.	*Arromanches.*	
Berthou (Abel)	294 B 37	21 décembre 1946.	*Rhinocéros.*	
Le Bras (Joseph)	3839 B 39	15 janvier 1947.	*Emile-Bertin.*	
Noël (Corentin)	3611 B 31	1er mars 1947.	*Coutelas.*	
Gloaguen (Théophile)	3014 27 11	24 mars 1947.	3le D. Dragueurs.	
Bechu (Francis)	3408 B 38	24 mars 1947.	Ecole T. E. R. Toulon.	
		TRANSFILISTES		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Bosson (François)	144 27 5	22 juin 1927.	Marine Paris.	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Bourelly (Camille)	2982 T 34	14 décembre 1939.	Marine Paris.	
		Maîtres		
		N'ayant pas fait campagne.		
Lobez (Joseph)	378 C 37	1er octobre 1938.	Ecole transfilistes.	
Godard (Robert)	2512 T 42	7 juillet 1942.	*Georges-Leygues.*	
Morand (Eugène)	624 T 41	9 mars 1943.	Ecole transfilistes.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Gall (Marcel)	1143 B 39	17 avril 1939.	Ecole transfilistes.	
Pretre (Jean)	4786 T 39	1er septembre 1939.	U. M. Alger.	T. D.
Mathieu (Maurice)	1381 T 41	11 avril 1941.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Zorn (Jean)	21812 T 41	8 septembre 1941.	E. M. Escadre.	
Richard (François)	1813 T 41	27 septembre 1941.	Service transfilistes Noiseau.	
Bouvier (Charles)	248 T 42	24 mars 1942.	Ecole transfilistes.	
		DETECTEURS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Durose (René)	127735 2	16 septembre 1932.	Ecole T. E. R. Toulon.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Vidament (Marcel)	857 B 31	21 novembre 1941.	*Georges-Leygues.*	
Bescond (François)	2652 B 30	15 mai 1942.	Service T. E. R. Toulon.	
		Maîtres		
		Ayant fait campagne.		
Le Cann (Noël)	873 B 30	26 juillet 1940.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Montreuil (Bernard)	923 C 34	6 mai 1945.	*Georges-Leygues.*	
Rouet (Maurice)	3512 C 29	19 décembre 1945.	Service T. E. R. Toulon.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Berlevas (François)	1135 B 45	13 avril 1945.	*Surprise.*	
Merel (François)	3339 B 45	14 avril 1945.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Lebas (Claude)	6833 C 45	20 avril 1945.	Service T. E. R. Brest.	
Layec (Armel)	1212 L 45	15 mai 1945.	*Montcalm.*	
Bousset (Georges)	1841 T 45	28 mai 1945.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Le Bourhis (Yves)	7009 C 45	1er juin 1945.	*Bambara.*	
Dumas (Pierre)	2989 T 45	2 juin 1945.	Ecole T. E. R. Toulon.	

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 6 octobre 1950 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'Institut de France.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1950: page 10170, 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « Mme veuve de Koreno », lire: « Mme veuve de Korewo ».

Liste des bibliothèques dans lesquelles pourra être effectué le stage professionnel des candidats à l'examen du diplôme supérieur de bibliothécaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 29 juillet 1950,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des bibliothèques dans lesquelles pourra être effectué le stage professionnel exigé des candidats à l'examen du diplôme supérieur de bibliothécaire est fixée ainsi qu'il suit:

Aix. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Alger. — Bibliothèque nationale. Bibliothèque universitaire.
Besançon. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Bordeaux. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Dijon. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Grenoble. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Lille. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Lyon. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Marseille. — Bibliothèque municipale.
Montpellier. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Nancy. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Nantes. — Bibliothèque municipale.
Poitiers. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Rennes. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Rouen. — Bibliothèque municipale.
Strasbourg. — Bibliothèque nationale et universitaire.
Toulouse. — Bibliothèque universitaire. Bibliothèque municipale.
Tours. — Bibliothèque municipale.
Versailles. — Bibliothèque municipale.

Art. 2. — La durée du stage est fixée à trois mois. Des dispenses partielles ou totales de stage pourront être accordées aux candidats occupant ou ayant occupé pendant une période minimum de six mois un emploi régulier dans une bibliothèque publique, en qualité de fonctionnaire stagiaire, ou d'agent contractuel, temporaire ou auxiliaire. Ces dispenses sont accordées par le ministre sur avis d'une commission composée des inspecteurs généraux des bibliothèques et du conservateur chef du service technique.

Le stage peut être effectué dans un ou plusieurs établissements, par périodes continues non inférieures à un mois.

Art. 3. — L'administrateur général de la bibliothèque nationale, directeur des services des bibliothèques de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 septembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ALEXANDRE FONTANIER.

Autorisation de cumuler des fonctions publiques.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur et le ministre du budget,

Vu le décret du 29 octobre 1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions;

Vu l'ordonnance du 25 août 1944 modifiant et complétant le décret du 29 octobre 1936;

Vu l'ordonnance du 30 mai 1945 modifiant et complétant l'ordonnance du 25 août 1944,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Ivanoff, sous-directeur de laboratoire au Muséum national d'histoire naturelle, est autorisé à exercer cumulativement les fonctions de professeur à l'école supérieure de physique et chimie industrielles.

Art. 2. — M. Ivanoff ne pourra percevoir une rémunération supérieure au maximum fixé en application des articles 9, 10 et 11 du décret du 29 octobre 1936 modifié.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, sera valable pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 12 octobre 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le directeur de la direction de l'administration générale, départementale et communale:
Le directeur adjoint,
FOURRIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Composition du jury du concours pour le recrutement de reviseurs à l'administration centrale.

Par arrêté en date du 13 octobre 1950, le jury du concours ouvert pour le recrutement de reviseurs à l'administration centrale est composé comme il suit:

M. Perchet, directeur de l'architecture, ou son représentant, président.

M. de Saint-Jean et M. Hemin, contrôleurs généraux des services techniques de travaux.

M. Fayard et M. Andriot, contrôleurs des services techniques de travaux.

M. Berret, vérificateur des bâtiments civils.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 25 octobre 1950, M. Métayer (Pierre), instituteur de 1re classe du département de la Seine, élu député en octobre 1945, et détaché dans ces fonctions jusqu'au 30 septembre 1950, a droit au renouvellement de son détachement pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950.

Liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie pour l'année 1950.

Par arrêté du 22 septembre 1950, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie (liste unique) pour l'année 1950, les fonctionnaires dont les noms suivent:

1° *Fonctionnaires agrégés.*

M. Baffut (André), professeur au lycée de Versailles (réinscription 1947-1948-1949).

M. Bergeaud, directeur des études au lycée d'Istamboul (réinscription 1949).

M. Berthier (Marcel), professeur au lycée Saint-Louis (réinscription 1949).

M. Buffet (Paul), professeur au lycée de Nantes (réinscription 1947-1948-1949).

M. Garnier (Robert), professeur au lycée de Nice (réinscription 1947-1948-1949).

M. Gautier (Marcel), directeur de l'école normale de la Roche-sur-Yon (réinscription 1947-1948-1949).

M. Guinez, professeur au lycée de Sao Paulo (réinscription 1949).

M. Lachasse, proviseur au lycée de garçons de Constantine (réinscription 1948-1949).

M. Rehm, professeur au lycée d'Istamboul (réinscription 1947-1949).

2° *Fonctionnaires non agrégés.*

M. Blanchard (René), inspecteur primaire au Havre (réinscription 1947-1948-1949).

M. Chambon (Joseph), inspecteur primaire chargé des fonctions d'inspecteur d'académie en Afrique occidentale française (réinscription 1947-1949, chargé de mission en 1948).

M. Courtin (Georges), directeur d'école normale, détaché au Maroc en qualité de chef de service de l'enseignement primaire (réinscription 1947-1948-1949).

M. Degremont (Henri), inspecteur primaire adjoint à l'inspecteur d'académie de Constantine (réinscription 1948-1949).

M. Delage (Robert), inspecteur primaire chargé des fonctions d'inspecteur d'académie au Cameroun (réinscription 1947-1949, chargé de mission en 1948).

M. Tanton (Armand), inspecteur primaire à Mayenne (réinscription 1948-1949).

La liste ainsi établie annule et remplace les précédentes.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 24 octobre 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

JEUNESSE ET SPORTS

Par décret en date du 24 octobre 1950, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 août 1950, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Devies (Lucien-Gustave), président de la fédération française de la montagne, président du Club alpin français, membre du conseil supérieur de l'éducation nationale; 20 ans 6 mois 18 jours d'activité professionnelle et sportive et de services militaires. Titres exceptionnels.

Autonomie du centre d'apprentissage G 906 annexé au lycée Leconte-de-l'Isle à Saint-Denis de la Réunion.

Par arrêté en date du 17 octobre 1950, le centre d'apprentissage G 906 annexé au lycée Leconte-de-l'Isle à Saint-Denis de la Réunion fonctionnera comme centre autonome à compter du 1er janvier 1951.

Nomination des élèves de première année et de l'année préparatoire à l'école centrale lyonnaise.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 octobre 1950, page 10579, 2e colonne, 8e ligne, au lieu de: « Door », lire: « Dorr ».

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école supérieure de filature et de tissage de l'Est, rue d'Alsace, à Epinal (Vosges), établissement reconnu par l'Etat, ayant obtenu, en juillet 1950, le diplôme de filature.

Laumain (Jean).	Roy (Michel).	Gueron (Jacques).
Hollier (François).	Kassarian (Garabed).	Chene (Bruno).
Odille (Jean-Paul).	Spenjian (Aram).	Saliogiu (Metin).
Mougin (Gilbert).	Siegler (Alexandre).	D'Epinay (Jacques).
Grosjean (André).	Taranto (Jacques).	Dechelette (Gérard).
Martin (Amand).	Broglie (Raymond).	Pinto (Maciel).
Varlot (Jean).	Zang (François).	Picard (Jean-Marie).
Gorel (Jacques).	Drummond (Henri).	Massinon (Daniel).
Tardivat (Charles).	Con Nguyen.	Dupin (Bernard).
Thomas (Monique).	Froehly (André).	De Saint-Pierre de Meherenc (Alain).
Bery (Jacques).	Visvikis (Georges).	
Lamto (Bong).	Haggenmacher (Otto).	Fontaine (Paul).
Rauscher (Claude).	Causeret (Raymond).	Nagaty (Hossein).
Schweizer (Paul).	Darcissac (Pierre).	Flores (Fernando).
Vasseur (Etienne).	Arnold (Amédée).	Grundmann (Samson).
Simonin (Jean).	Kalfon (Georges).	Oliveira (Francisco).
Ulmer (Louis).	Baebler (Hans).	

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école supérieure de filature et de tissage de l'Est, rue d'Alsace, à Epinal (Vosges), établissement reconnu par l'Etat, ayant obtenu, en juillet 1950, le diplôme de tissage.

Defranoux (Jean).	Villemin (Michel).	Chavarot (Bernard).
Poull (Maurice).	Leclerc (Claude).	Lorichon (Robert).
Groebli (Gustave).	Bousselet (Louis).	Pegurier (Bernard).
Colle (Paul).	Sailley (Pierre).	Mosser (Roger).
Rey (Pierre).	Colnot (Bernard).	Mougenot (Huguette).
Causanski (Daniel).	Lemaire (Jean).	Fatou (Edouard).
Petiot (Yves).	Dewilde (Bernard).	Besen (Feridun).
Dewin (Henri).	Tisserand (Luc).	Sintov (Edmond).
Baldi (Jacques).	Montarnal (Jean).	Vandamme (Bernard).
Marchal (Guy).	Chambre (Bernard).	Bessoudes (Jacques).
Gautron (Daniel).	Humbertclaude (Pierre).	Faria (Carlos).
Robinet (Pierre).		Flores (Joaquim).
Bousselet (Pierre).	Marques (Rogerio).	Besen (Adnan).
Heuraux (François).	Bernard (Pierre)	Levy (André).
Goncalves (Alberto).	Girardot (Raymond).	Nagaty (Hossein).
Magalhaes (Carlos).	Ohannessian (Léon).	

Liste des candidats admis aux épreuves du brevet de guide de haute montagne.

Par arrêté du 14 octobre 1950, sont déclarés admis aux épreuves du brevet de guide de haute montagne les candidats classés par ordre de mérite dont les noms suivent:

1	MM. Thomas (René).	9	MM. Buchet (Georges).
2	Couret (Jean).	10	Bozon (Norbert).
3	Ravanel (Michel).	11	Silbermann (André).
4	Crampe (André).	12	Bicquelle (Gérard).
5	Simond (Roger).	13	Joubard (Henri).
6	Ravanel (Louis).	14	Brechu (Jules).
7	Szekely (Marcel).	15	Iglesias (Pierre).
8	Simond (Gabriel).		

Liste des candidats admis aux épreuves du brevet d'aspirant guide.

Par arrêté du 14 octobre 1950, sont déclarés admis aux épreuves du brevet d'aspirant guide les candidats classés par ordre de mérite dont les noms suivent:

1	MM. Keller (Paul).	11	MM. Orset (René).
2	Esnault (Roger).	11	Vormus (Jean).
3	Cheze (Paul).	13	Michel (René).
3	Mattis (Sylvain).	14	Balmat (Georges).
5	Coutlet (Alfred).	15	Laurençon (Robert).
6	Langevin (Bernard).	16	Mounier (Léo).
7	Berlhet (Jean).	17	Carrier (Jean).
8	Szekely (Jean).	18	Vesin (Raymond).
9	Emeric (Raymond).	19	Gate (Robert).
10	Wallez (Frédéric).		

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 septembre 1950: page 9481, 1re colonne, 5e alinéa, 5e et 6e ligne, au lieu de: « Union française des associations de combattants et victimes des deux guerres », lire: « Union française des associations de combattants et de victimes de guerre ».

Autorisation à la ville de Vesoul (Haute-Saône) de céder à l'amiable un terrain lui appartenant, sis sur son territoire.

Par arrêté en date du 11 octobre 1950, la ville de Vesoul (Haute-Saône) a été autorisée à céder à l'amiable aux consorts Semonin, un terrain lui appartenant, cadastré sous les nos 124 et 125 de la section A, sis sur son territoire.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la délibération du conseil municipal de Vesoul, en date du 25 mai 1950, la promesse d'achat émanant des consorts Semonin, et dans celles prévues par la réglementation en vigueur.

En aucun cas, la ville ne pourra consentir à la cession à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette administration ne devant pas remonter à plus de trois mois à la date de la signature de l'acte de vente définitif.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Autorisation de cession, par la ville de Paris, d'un terrain lui appartenant sis sur son territoire.

Par arrêté en date du 18 octobre 1950, la ville de Paris a été autorisée à céder à l'amiable à la Société civile immobilière du 39, rue de la Tour, un terrain lui appartenant sis sur son territoire, avenue Paul-Doumer.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la délibération du conseil municipal de Paris en date du 3 juillet 1950, la promesse d'achat émanant de la Société civile immobilière du 39, rue de la Tour, en date du 6 février 1950 et dans celles prévues par la réglementation en vigueur.

En aucun cas, la ville ne pourra consentir à la cession à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette administration ne devant pas remonter à plus de trois mois à la date de la signature de l'acte de vente définitif.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Sapeurs-pompiers.

Par décision du 23 octobre 1950, les sous-officiers du régiment de sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont promus aux grades ci-après, pour prendre rang du 1er octobre 1950:

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Pinchemel (Julien-Arthur-Camille).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs Bezou (Jean-Eugène-Pierre) et Pinchemel (Camille-Arthur).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 50-1346 du 26 octobre 1950 portant modification du décret n° 45-2053 du 6 septembre 1945, complété par le décret n° 47-1857 du 9 septembre 1947, relatif à la composition et au fonctionnement du comité contentieux prévu par l'article 27 de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 27 de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu les décrets n° 45-2053 du 6 septembre 1945 et n° 47-1857 du 9 septembre 1947 relatifs à la composition et au fonctionnement du comité contentieux prévu par l'article 27 susvisé de l'ordonnance du 30 juin 1945,

Décrète:

Art. 1er. — Le dixième alinéa de l'article 1er du décret n° 45-2053 du 6 septembre 1945, modifié par le décret n° 47-1857 du 9 septembre 1947, est remplacé par le texte suivant:

« Deux consommateurs ».

Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 1er du décret n° 45-2053 du 6 septembre 1945, modifié par le décret n° 47-1857 du 9 septembre 1947, est modifié comme suit:

« Les membres du comité, les rapporteurs et le commissaire du Gouvernement sont nommés par arrêté concerté du ministre intéressé et du ministre des finances et des affaires économiques, à l'exception des deux consommateurs qui sont nommés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, sur propositions de l'Union nationale des associations familiales. Le secrétaire du comité est désigné... » (le reste sans changement).

Art. 3. — Il ne sera pourvu à la nomination des deux consommateurs qu'à la date de la cessation des fonctions par décès, démission ou révocation, des représentants des comités de libération, régulièrement désignés par application des dispositions de l'ancien alinéa dix de l'article 1er du décret n° 45-2053 du 6 septembre 1945.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Acceptation d'un legs particulier.

Par arrêté du 14 octobre 1950, le ministre du budget a accepté, au nom de l'Etat, le legs consenti en sa faveur par Mme Angélique Xaille, veuve Lhommée (Victor), décédée en son domicile à Dombasle-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle) le 19 septembre 1949

Acceptation d'un legs universel.

Par arrêté du 14 octobre 1950, le ministre du budget a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de l'Etat, le legs consenti en sa faveur par Mlle Marie-Zélie-Philomène Thiétry, décédée en son domicile à Harsault (Vosges) le 5 mars 1948.

Rattachement d'autorisations de programme et de payement pris en application de l'article 3 de la loi n° 50-631 du 2 juin 1950.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950 portant fixation pour l'année 1950 des maxima des dépenses publiques et évaluations des voies et moyens, et notamment ses articles 40, 41 et 42;

Vu la loi n° 50-631 du 2 juin 1950 relative au développement des dépenses d'investissement (réparation des dommages de guerre) pour l'exercice 1950, et notamment son article 3,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, pour 1950, en raison de l'utilisation des titres émis en application des articles 40, 41 et 42 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950, et en addition aux autorisations de programme et de payement qui lui ont été accordées par l'article 2 de la loi n° 50-631 du 2 juin 1950, des autorisations de programme s'élevant à 3.710.229.489 F et des autorisations de payement s'élevant à 4.266.861.000 F, réparties comme suit:

ÉTAT B ANNEXÉ A LA LOI N° 50-631 du 2 juin 1950.	AUTORISATION DE PROGRAMME			AUTORISATION DE PAYEMENT		
	Article 40.	Article 41.	Article 42.	Article 40.	Article 41.	Article 42.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
PARAGRAPHE 1er. — *Indemnités et avances payées aux sinistrés.*						
I. — Indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature.....	256.329.353	1.226.060.256	»	1.254.510.000	715.212.000	»
III. — Indemnités pour reconstitution des biens autres que ceux visés aux lignes 1 et 2 du paragraphe 1er: cheptel, matériel agricole, industriel, commercial, etc.....	362.946.821	1.228.181.658	636.711.401	619.368.000	1.072.143.000	605.628.000
Totaux.....	619.276.174	2.454.241.914	636.711.401	1.873.878.000	1.787.355.000	605.628.000
Totaux généraux.....	3.710.229.489			4.266.861.000		

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du budget au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 octobre 1950.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ANDRÉ PIÉRARD.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-631 du 2 juin 1950 relative au développement des dépenses d'investissement (réparation des dommages de guerre) pour l'exercice 1950, et notamment son article 3,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme pour 1950, en raison de l'utilisation des crédits affectés au remboursement des dépenses payées pour divers travaux, constructions, acquisitions ou avances, pendant l'exercice 1950 ou les exercices antérieurs, au titre du paragraphe 1er, ligne I (indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature) de l'état B, joint à la loi du 2 juin 1950, des autorisations de programme s'élevant à 1.097.155.482 F et des autorisations de payement s'élevant à 1.097.155.482 F.

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du budget au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 octobre 1950.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ANDRÉ PIÉRARD.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-631 du 2 juin 1950 relative au développement des dépenses d'investissement (réparations des dommages de guerre) pour l'exercice 1950 et, notamment, son article 3,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme pour 1950, au titre de l'utilisation des fonds d'emprunts des groupements de sinistrés, en addition aux autorisations de programme et de payement qui lui ont été accordés par l'article 2 de la loi n° 50-631 du 2 juin 1950, des autorisations de programme s'élevant à 5.931.992.794 F et des autorisations de payement s'élevant à 5.571.757.128 F, répartis comme suit:

ÉTAT B ANNEXÉ A LA LOI N° 50-631 du 2 juin 1950.	AUTORISATIONS de programmes.	AUTORISATIONS de payement.
	francs.	francs.
PARAGRAPHE 1er. — *Indemnités et avances payées aux sinistrés.*		
I. — Indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature...	3.669.358.852	3.370.939.678
III. — Indemnités pour reconstitution des biens autres que ceux visés aux 1er et 2e paragraphes: cheptel, matériel agricole, industriel, commercial, etc.....	2.262.633.942	2.200.817.450
Totaux.....	5.931.992.794	5.571.757.128

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du budget au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1950.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERARD.

Nomination d'un administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris.

Par arrêté du 23 octobre 1950, M. René Massot est nommé administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris, en remplacement de M. Mangeart, démissionnaire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 23 octobre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 octobre 1950, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1950 portant que les promotions et nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre du contingent spécial:

Au grade d'officier.

MM.

Roth (Henri), officier pilote à la compagnie nationale Air France. Chevalier du 3 février 1937.

Neri (Jacques), officier radio navigant à la compagnie nationale Air France. Chevalier du 24 janvier 1935.

Pichard (Louis-Auguste), officier mécanicien à la compagnie nationale Air France. Chevalier du 24 décembre 1938.

Meresse (Marceau), officier pilote à la compagnie nationale Air France. Chevalier du 3 février 1937

Au grade de chevalier.

MM

Boutillier (André), mécanicien, aviation marchande à la T. A. I; 26 ans de services civils et militaires.

Thoraval (Maurice-André), directeur chef pilote de la base aérienne du T. C. F.; 26 ans de services civils et militaires.

Valette (Charles-Elie), mécanicien navigant, compagnie nationale Air France; 26 ans de services civils et militaires.

Duteriez (Emile), officier pilote à la compagnie nationale Air France; 25 ans 6 mois de service militaire et pratique professionnelle.

Estaria (André), pilote de transport public à la compagnie Air Algérie; 26 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Décret du 23 octobre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre exceptionnel.

Par décret en date du 23 octobre 1950, rendu en conseil des ministres, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1950 portant que les promotions et nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre du contingent spécial:

Au grade d'officier.

MM.

Guignard (Jacques), pilote d'essais à la S. N. C. A. S. O. Chevalier du 15 décembre 1944. Titres exceptionnels.

Sabarots (Marceau-Auguste), chef mécanicien à la compagnie nationale Air France. Chevalier du 13 octobre 1942. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.
Brun (André), officier pilote à la compagnie nationale Air France; 18 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.
Caboche (Jean), officier pilote à la compagnie nationale Air France; 18 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.
Chantalou (Maurice), chef radio navigant à la compagnie nationale Air France; 22 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.
Girard (Jean), ingénieur en chef des services essais en vol à la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest; 22 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.
Mouliginié (Jean), officier pilote à la compagnie nationale Air France; 22 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Décret du 23 octobre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 octobre 1950, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1950 portant que les promotions et nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre du contingent normal:

Au grade de commandeur.

M. Estienne (Georges), président directeur général de l'Aéro-Africaine. Officier du 21 juillet 1929.

Au grade d'officier.

MM.
Baudoin (René), administrateur civil au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale. Chevalier du 4 août 1932.
Morvan (Paul-Yves), chef du secteur méditerranéen à la compagnie nationale Air France à Biscarosse. Chevalier du 4 janvier 1928.
Destailleur (Philippe), président de la Société d'exploitation des matériels aéronautiques. Chevalier du 4 août 1932.
Malet (Raymond), directeur de l'établissement du matériel des bases aériennes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme. Chevalier du 6 février 1932.

Au grade de chevalier.

MM.
Deveau (Roger-Pierre), directeur de l'aéronautique civile pour l'archipel malgache et l'île de la Réunion; 26 ans de services civils et militaires.
Gournay (Harry-Pierre), président de l'Aéro-Club de Boulogne-sur-Mer; 16 ans de services civils et militaires.
Desjardin (Pierre-Louis), membre de l'Association des Vieilles-Tiges; 11 ans de services civils et militaires.
Galeu (Léon), commandant de port aérien; 27 ans de services civils et militaires.
Durodie (Adrien-William), directeur à la Société des avions Marcel Dassault; 26 ans de services civils et militaires.
De Villeneuve-Esclapon (Hélion), sous-directeur commercial à la compagnie nationale Air France; 29 ans de services civils et militaires.
Nebout (Pierre-Louis), chef de section technique, service de l'aviation légère et sportive; 37 ans de services civils et militaires.
Fournet (Roger), directeur de l'infrastructure aéronautique en Indochine; 21 ans de services civils et militaires.
Lefèvre (Gaston), ancien mécanicien navigant; 30 ans de services civils et militaires.
Morenas (René-Georges), membre de l'Association des Vieilles-Tiges; 42 ans de services civils et militaires.
Lenes (Jean-Casimir), inspecteur principal de l'enregistrement et des domaines, chargé de mission au secrétariat général de l'aviation civile et commerciale; 24 ans de services civils et militaires.

Nomination d'un membre à la commission du transport des matières dangereuses.

Par arrêté du 21 octobre 1950, M. Gouverd, administrateur civil de 1re classe, représentant le ministère de la marine marchande, est nommé membre de la commission du transport des matières dangereuses, en remplacement de M. Boutin.

Commission permanente des incapacités physiques.

Par arrêté du 19 octobre 1950, M. le professeur René Cruchet, médecin chef du service d'examen médical des conducteurs d'automobiles du département de la Gironde, 16, rue des Acacias, à Bordeaux, a été nommé membre de la commission permanente des incapacités physiques.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Modification à l'arrêté du 9 octobre 1948 relatif à la fixation du statut du personnel de la régie des mines de la Sarre.

Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 23 du décret n° 47-2437 du 31 décembre 1947 relatif à l'organisation de la régie des mines de la Sarre, complété par l'article 2 du décret n° 49-247 du 21 février 1949;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1948 relatif à la fixation du statut du personnel de la régie des mines de la Sarre, modifié par les arrêtés des 14 janvier, 16 juin et 2 octobre 1949;

Sur la proposition du directeur général de la régie des mines de la Sarre:

Vu l'avis du comité des mines de la Sarre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ajouté à l'article 21 du statut du personnel de la régie des mines de la Sarre (personnel sarrois), après l'énumération des absences ne comptant pas comme telles pour l'attribution de la prime de régularité, l'alinéa suivant:

« Si pour un mois déterminé le pourcentage moyen pour l'ensemble du personnel des absences entrant en ligne de compte pour le calcul de la prime de régularité n'excède pas 6 p. 100, la répartition du montant total de cette prime pourra être effectuée par l'application d'un taux unique aux salaires et traitements bruts de ce mois ».

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Pour le ministre des affaires étrangères:
Le secrétaire général,
ALEXANDRE PARODI.

Le ministre du budget,
Pour le ministre:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale:
Le chef du cabinet,
GUY HOUIST.

Nomination d'un membre du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole.

Par arrêté du 26 octobre 1950, est nommé membre du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole, au titre de représentant du ministère des affaires étrangères:

M. Binoche, directeur d'Afrique Levant, membre titulaire, en remplacement de M. de Margerie.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Conditions de rémunération des ingénieurs élèves de l'école nationale d'agriculture d'Alger admis à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu l'article 52 du décret du 31 mai 1862 sur le principe des fonds de concours;

Vu la loi provisoirement applicable du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public modifiée par la loi du 12 juin 1943;

Vu la loi du 22 mai 1946 assimilant l'institut agricole d'Alger aux écoles nationales d'agriculture;

Vu le décret du 21 novembre 1946 portant transformation de la section d'application de l'enseignement et des recherches en école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1949 portant admission des élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées pour la session 1949-1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les ingénieurs élèves de l'école nationale d'agriculture d'Alger visés à l'article 1er de l'arrêté du 5 octobre 1949 susvisé continueront à percevoir à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées le traitement annuel qui leur était servi par leur établissement d'origine à titre d'ingénieurs élèves de troisième année ainsi que les différentes indemnités prévues par la législation en vigueur.

Le montant en sera prélevé sur les crédits des chapitres intéressés du budget du ministère de l'agriculture auxquels seront rattachées, à titre de fonds de concours, les sommes versées par le gouvernement général de l'Algérie à cet effet.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT PLOT.

Agrément du laboratoire de bactériologie de l'école nationale vétérinaire de Toulouse pour la répression des fraudes dans les départements de l'Ariège, du Gers et de Tarn-et-Garonne.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 31 décembre 1921 (art. 128), 21 juillet 1929, par le décret-loi du 14 juin 1938 et par la loi du 31 décembre 1945 (art. 84);

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par celui du 31 décembre 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'avis de la commission technique permanente;

Sur la proposition de l'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Le laboratoire de bactériologie de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, agréé par arrêté du 29 juillet 1949 pour procéder à l'examen des échantillons de produits laitiers prélevés dans le département de la Haute-Garonne aux fins de recherches bactériologiques pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, est agréé, en outre, à dater de la publication du présent arrêté, pour l'analyse bactériologique de ces mêmes produits prélevés dans les départements de l'Ariège, du Gers et de Tarn-et-Garonne.

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Eaux et forêts de l'Indochine.

Par arrêté du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés en date du 16 octobre 1950, M. Sadoul (Marcel), inspecteur de 2e classe des eaux et forêts de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 1950, en vue de servir en Afrique équatoriale française.

La retenue à laquelle est astreint M. Sadoul (Marcel) au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenu envers cet organisme le territoire de l'Afrique équatoriale française seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 82 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés en date du 16 octobre 1950, M. Bergeon (Paul), vétérinaire inspecteur de 1re classe du service de l'élevage et des industries animales des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période de trente mois, à compter du 1er mai 1950, en vue de servir aux instituts Pasteur d'Indochine.

La retenue à laquelle est astreint M. Bergeon au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle sont tenus envers le même organisme les instituts Pasteur d'Indochine seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Désignation d'un commissaire aux comptes près la société d'Etat « Crédit de l'A. E. F. ».

Par arrêté du 23 octobre 1950, est nommé commissaire aux comptes près la société « Crédit de l'A. E. F. » M. Wetzel (Robert), demeurant à Paris.

Désignation d'un commissaire aux comptes près la société d'Etat « Crédit du Cameroun ».

Par arrêté du 23 octobre 1950, est nommé commissaire aux comptes près la société « Crédit du Cameroun » M. Wetzel (Robert), demeurant à Paris.

Mise en position de mission en France d'un gouverneur des colonies.

Par arrêté du 19 octobre 1950, il est mis fin pour compter du 11 juillet 1950 au congé administratif accordé à M. Siriex (Paul-Henri), gouverneur de 2e classe des colonies, par décision du 5 mai 1950.

M. le gouverneur Siriex est placé dans la position de mission en France pour une période d'une durée maximum de quatre mois à compter du 12 juillet 1950 afin de servir en qualité de conseiller technique au cabinet du président du conseil.

Administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du 16 octobre 1950, la carrière administrative de M. René Pailloux est rétablie comme suit, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Adjoint de 1re classe des services civils des colonies, à compter du 26 avril 1941, avec ancienneté de 4 ans 13 jours; rappels services militaires épuisés;

Adjoint principal de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1942; rappels services militaires épuisés;

Adjoint principal de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1945;

Adjoint principal de 1re classe, pour compter du 1er janvier 1946;

Reclassé chef de bureau de 2e classe d'administration générale, pour compter du 1er janvier 1946;

Chef de bureau de 1re classe d'administration générale, pour compter du 1er janvier 1948.

Pour la période du 26 avril 1941 à la veille de son embarquement pour une nouvelle affectation outre-mer, M. Pailloux aura droit à la différence entre le traitement qu'il aurait perçu s'il était demeuré en fonction et les émoluments et rémunérations de toute nature qu'il a pu percevoir pendant ladite période.

Agriculture outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1950, M. Vaillant (André), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, en congé administratif à Nice (Alpes-Maritimes) a été placé, pour une durée maximum de deux mois à compter du 25 septembre 1950, dans la position de mission en Italie, en vue d'étudier la génétique du riz à la station de rizi-culture de Vercelli.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1950, M. Soler (Emile), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, en congé administratif à Saint-Simon (Charente) a été placé, pour une durée maximum de trois mois à compter du 18 août 1950, dans la position de mission:

1° En Camargue (durée approximative quinze jours) en vue d'y consulter les spécialistes de la génétique du riz et de visiter les grands domaines rizicoles et les coopératives;

2° En Italie (durée approximative deux mois) en vue d'y étudier les nouvelles méthodes de riziculture, notamment à la station de Vercelli.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1950, M. Pottier (François), ingénieur principal de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, en congé hors cadres et sans solde auprès de la municipalité de la ville du Havre a été placé, pour une durée maximum de six semaines à compter du 21 août 1950, dans la position de mission à la Côte française des Somalis en vue d'y étudier les possibilités de mise en valeur de zones irrigables.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1950, M. Hauchard (Roger), ingénieur principal de 2e classe des services de l'agriculture d'outre-mer, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 13 septembre 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1950, M. Cremoux (André), conducteur en chef des travaux agricoles de l'Afrique occidentale française, en congé dans la métropole à Gujan Mestras (Gironde), a été placé dans la position de mission en France, pour une durée maximum de trois semaines, à compter du 10 octobre 1950, en vue de participer en qualité de représentant de l'Afrique occidentale française au congrès de la pêche, organisé par l'institut colonial de Marseille.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 10 octobre 1950, Mlle Berger (Louise-Pierrette), est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Médecins africains.

Par arrêté du 23 octobre 1950, M. Houessou (Jean), médecin africain principal de 3e classe, est réintégré dans le cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains et mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

La réintégration prendra effet pour compter de la veille du jour de son embarquement.

M. Houessou (Jean) sera radié du cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains pour compter du jour de son admission dans le cadre fédéral des médecins de l'assistance médicale de l'Afrique occidentale française.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1950, M. Vidal (Eugène), directeur de 3e classe du cadre général des transmissions coloniales, atteint par la limite d'âge de son emploi le 18 novembre 1950, a été admis pour compter de cette date à faire valoir ses droits à la retraite.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 octobre 1950, M. Alfano (Vincent), ingénieur en chef hors classe des travaux publics des colonies, directeur des chemins de fer de Madagascar, a été placé, à compter du 20 août 1950, dans la position de mission en France, pour une durée maximum de trois mois, en vue d'étudier avec l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer les modalités d'organisation de la régie d'exploitation des chemins de fer de Madagascar.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 octobre 1950, M. Boilot (Pierre), ingénieur principal de 2e classe, 2e échelon, des travaux publics des colonies, en congé dans la métropole, a été placé, à compter du 10 juillet 1950, dans la position de mission en France pour une durée maximum de 2 mois en vue d'étudier avec les services du département diverses questions concernant les travaux publics de la Nouvelle-Calédonie et en particulier ceux intéressant l'adduction d'eau de Nouméa, la production et la distribution de l'énergie électrique dans cette ville ainsi que le recrutement du personnel nécessaire au fonctionnement du service précité.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 octobre 1950, M. Maunoury, ingénieur de 4e classe des mines des colonies, précédemment placé en congé hors cadres et sans solde pour servir auprès du ministère de l'industrie et du commerce, a été réintégré, pour compter du 1er septembre 1950, dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies.

Vétérinaires.

Par arrêté en date du 17 octobre 1950, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Foache (Alain), vétérinaire inspecteur de 3e classe du service de l'élevage et des industries animales outre-mer.

Liste des candidats autorisés à prendre part au concours professionnel pour l'admission au grade de chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer.

Liste des candidats autorisés à prendre part, dans les territoires d'outre-mer et en France, au concours des 28 et 29 novembre 1950, sous réserve qu'ils n'aient pas été l'objet d'une sanction disciplinaire inscrite au dossier dans les deux années qui ont précédé la date du concours.

MM.

Carlon (Albert), commandant de camp de 1re classe du corps d'encadrement des pionniers de Madagascar.

Ceccaldi (Dominique), rédacteur de classe exceptionnelle des services administratifs et financiers de l'Afrique équatoriale française.

Claverie (Calixte), commandant de camp de 1re classe du corps d'encadrement des pionniers de Madagascar.

Fallières (Lucien), rédacteur principal de 1re classe des services administratifs et financiers de l'Afrique équatoriale française.

Frey (Jean), rédacteur principal des services administratifs et financiers de l'Afrique équatoriale française.

Mathie (Frédéric), rédacteur principal hors classe des services administratifs et financiers de l'Afrique équatoriale française.

Vanquelin (Gabriel), commandant de camp de 1re classe du corps d'encadrement des pionniers de Madagascar.

Liste des ingénieurs élèves admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1950-1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1950, ont été admis à suivre l'enseignement de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale en qualité d'ingénieurs élèves des services de l'agriculture outre-mer, pour l'année scolaire 1950-1951:

Section recherches agronomiques.

1° A compter du 17 août 1950, date de début des études de spécialisation à l'office de la recherche scientifique outre-mer:

MM. Champel (Pierre), Voisin (Jean), élèves de 3e année de l'institut national agronomique.

M. Le Cochec (François), ingénieur agricole;

2° A compter du 2 octobre 1950, date de l'ouverture des cours de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale:

MM. Curie (Michel), Faure (Jacques), élèves de 3e année de l'institut national agronomique.

M. Laurent (Jean), licencié ès sciences.

Section production agricole.

A compter du 2 octobre 1950, date de l'ouverture des cours de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale:

MM. Cavalan (Pierre), Clément (Jean), Eliard (Roland), Ginouves (Jean), Patay (Philippe), élèves de 3e année de l'institut national agronomique.

MM. Amiet (Maurice), Birie Habas (Jean), Bono (Marius), Celton (Jean), Fauche (Jean), Gaudefroy-Demombynes (Philippe), Mailland (Pierre), Trottmann (Claude), Rambeaud (Georges), Riffly (Fortuné), ingénieurs agricoles.

Section génie rural.

A compter du 2 octobre 1950, date de l'ouverture des cours à l'école normale du génie rural:

M. Compain (Christian), élève de 3e année de l'institut national agronomique.

Le directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts et le directeur de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Montant des frais professionnels à déduire de la rémunération globale des limeurs de cadres de bicyclettes travaillant à domicile dans la région de Saint-Etienne.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, notamment le dernier alinéa de l'article 33,

Arrête:

Art. 1er. — Le montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale versée par l'employeur au travailleur à domicile, pour la détermination du salaire propre à celui-ci, en vue de l'application des législations de sécurité sociale, est fixé forfaitairement à 25 p. 100 en ce qui concerne les limeurs de cadres de bicyclettes travaillant à domicile dans la région de Saint-Etienne (Loire).

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1950.

PAUL BACON.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1950, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Vérité et Grace, n° 75-1585, à Paris, 29, rue Saint-Lazare, Paris (9e).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1950, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Société de secours mutuel chirurgical du Finistère, n° 29-236, à Landerneau, 45, rue de Brest.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1950 ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Association amicale des Routecos, n° 86-329, à Poitiers.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1950 a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Bièvres, n° 78-11, à Bièvres, avec la société mutualiste dite L'Union de Jouy et des Loges, n° 78-71, à Jouy-en-Josas, qui s'appellera désormais L'Union de Jouy, Bièvres, les Loges, n° 78-71, à Jouy-en-Josas.

Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1950: page 9014, 1re colonne, article 3, au lieu de: « N° 91-908-T 950 type C M 252 », lire: « n° 91-908-T 950 type C M 251 »; 2e colonne, 2°, au lieu de: « pour la partie utilisée comme scie circulaire par un dispositif homologué sous le numéro suivant: n° 91-1.001-T 950 », lire: « Pour la partie utilisée comme scie circulaire par un dispositif type Prosca homologué sous le numéro suivant: n° 91-1.001-T 950 ».

Tableau d'avancement d'échelon des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1950.

Administrateurs civils de 2e classe.

Au 3e échelon: M. Bruant, à compter du 25 juillet 1950.
Au 3e échelon: M. Jaussaud, à compter du 4 août 1950.
Au 2e échelon: Mme Dufourd, à compter du 21 février 1950.
Au 2e échelon: Mlle Gerbert, à compter du 21 février 1950.

Administrateur civil de 3e classe.

Au 4e échelon: Mlle Seuriot, à compter du 1er janvier 1950.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 5 octobre 1950, les administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale ont été promus:

Administrateurs civils de 2e classe.

Au 3e échelon: M. Bruant, à compter du 25 juillet 1950.
Au 3e échelon: M. Jaussaud, à compter du 4 août 1950.
Au 2e échelon: Mme Dufourd, à compter du 21 février 1950.
Au 2e échelon: Mlle Gerbert, à compter du 21 février 1950.

Administrateur civil de 3e classe.

Au 4e échelon: Mlle Seuriot, à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 septembre 1950, est nommée à l'emploi de sous-chef de bureau des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1949, Mlle Boinet (Jacqueline), sous-chef de bureau temporaire.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 septembre 1950, est nommée à l'emploi de rédacteur des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1950, Mme Martinelli (Christiane), rédacteur temporaire.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 septembre 1950, est nommé à l'emploi de chef de groupe des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1950, M. Rambure (Gabriel), chef de groupe temporaire.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 septembre 1950, sont nommés à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1949, les commis temporaires dont les noms suivent:

Mme Ardiet (Suzanne).
MM. Bollet (Bernard).
Chambellant (Jean).
Mme Guyon (Jeanne).
Mlles Henriot (Sabine).
Le Du (Germaine).
M. Rix (Pierre).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 septembre 1950, sont nommées à l'emploi de dame sténodactylographe des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisées dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1949, les dames sténodactylographes temporaires dont les noms suivent:

Mmes Gariat (Pierrette).
Col (Andrée).
Daniel (Marcelle).
Mme Grosbois (Odette).
Mlles Jarrot (Denise).
Morin (Yvette).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêtés du 20 octobre 1950:

Mme Ulmer, secrétaire d'administration de 1re classe, en disponibilité depuis le 1er novembre 1947, est maintenue dans la même position pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er novembre 1950.

A été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 25 mars 1951:

Mme Gibert, contrôleur principal.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 20 octobre 1950:

A été nommé receveur hors classe à la Roche-sur-Yon-R. P. et titularisé dans le grade correspondant:

M. Couprie, inspecteur principal à Angers.

A été chargé, avec son grade et son traitement actuels sans frais de mission, des fonctions de chef de centre téléphonique hors classe à Paris-inter 3:

M. Paritg, chef de section principal à Paris-Inter.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite les receveurs de 1re classe désignés ci-après:

A compter du 1er février 1951, M. Hiebel, d'Haguenau.

A compter du 13 février 1951, M. Dujust, de Paris-112.

A compter du 15 avril 1951, M. Neveux, de Fourmies.

A compter du 7 avril 1951, M. Ribon, de Louhans.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 16 avril 1951, M. Bangil, receveur de 2e classe à Pézenas.

A compter du 10 janvier 1951, M. Forner, chef de centre téléphonique de 2e classe à Paris-central Alésia.

Par arrêté du 20 octobre 1950:

A été muté à Saint-Lô (résidence Coutances), M. Gitard, inspecteur principal à Cayenne.

Ministère de l'éducation nationale.

ELECTION

A LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES ARCHIVES

Par arrêté ministériel du 21 octobre 1950, l'élection d'un membre à élire à la commission supérieure des archives, en remplacement de M. Joseph Estienne, décédé, par les archivistes en chef et archivistes adjoints des départements, l'archiviste du gouvernement général et les archivistes des trois départements de l'Algérie et l'archiviste de la Martinique est fixée au 18 novembre 1950. En cas de ballotage, le second tour de scrutin aura lieu le 4 décembre 1950.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du vendredi 27 octobre 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi tendant à compléter l'article 3 de la loi n° 49-1054 du 2 août 1949 relative à la reconstitution des listes d'ancienneté des officiers des différents corps et cadres de l'armée de l'air. (Nos 8704-9433. — M. Pierre Métayer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de loi de M. Louis Rollin portant intégration dans les cadres de fonctionnaires des rédacteurs auxiliaires et temporaires des administrations centrales permanentes de l'Etat et de la préfecture de police. (Nos 7816-10729. — M. Yves Fagon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi de M. René Schmitt et plusieurs de ses collègues prorogeant la disposition de l'article unique de la loi n° 48-1352 du 29 septembre 1948 portant modification de l'article 24 de la loi n° 47-1746 du 6 septembre 1947 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. (No 10669-10772. — M. René Schmitt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de MM. Bayrou et Malbrant tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la justice en Afrique équatoriale française. (Nos 8878-10180. — M. Malbrant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi de M. Viatte tendant à organiser l'assurance-décès des membres des professions artisanales. (Nos 8963-10438. — M. Viatte, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Suite de la discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. (Nos 10047-11085. — M. Triboulet, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux sept questions orales suivantes:

I. — M. Louis Michaud, se référant aux déclarations faites par M. Tourné, député, au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 22 juillet 1950, demande à M. le ministre de la défense nationale s'il est exact qu'un ancien député ait été mandaté par le Gouvernement pour engager des pourparlers avec Ho Chi Minh et, dans le cas contraire, les poursuites qu'il compte engager à l'encontre de cet ancien député devant les tribunaux militaires à raison des entretiens qu'il aurait eus avec un rebelle déclaré. (2e appel.)

II. — M. Roger Duveau rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) que la Constitution et les lois en vigueur, et, notamment, la loi n° 2359 du 15 juin 1950, prohibent expressément les discriminations fondées sur la race et l'origine; et lui demande pour quelles raisons les ouvriers locaux de l'arsenal de Diego-Suarez continuent, en dépit de leurs protestations déjà anciennes et constamment renouvelées, à faire l'objet, tant en ce qui concerne les salaires que les accessoires et les avantages sociaux, d'inégalités intolérables. (2e appel.)

III. — M. Fernand Bouxom attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur l'impossibilité dans laquelle se trouve un très grand nombre de contribuables devant régler la surtaxe progressive sous peine de sanction à la date du 1er novembre. Les sommes à verser représentent, en effet, 15.000, 20.000 ou 30.000 F, c'est-à-dire la valeur d'un mois de salaire et ce, à une époque de l'année particulièrement difficile pour le budget des salariés. Il lui demande s'il compte donner des instructions permettant de faciliter le règlement de la surtaxe progressive dans les conditions suivantes: règlement du tiers de la somme due à l'échéance du 15 novembre, le second tiers à l'échéance du 15 décembre, le troisième tiers à échéance du 15 janvier 1951.

IV. — M. Georges Coudray demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques: 1° les raisons qui justifient le retard apporté à prendre les dispositions d'application de l'article 4 de la loi n° 50-631 du 2 juin 1950; 2° quand et de quelle manière les sinistrés visés à cet article pourront opérer la prémobilisation de leurs titres.

V. — M. Jean Minjoz signale à M. le ministre de l'éducation nationale l'insuffisance de crédits alloués pour les bourses d'enseignement, notamment dans le département du Doubs et le territoire de Belfort; et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les crédits nécessaires soient augmentés et qu'il soit donné satisfaction aux demandes de bourses qui sont des plus justifiées.

VI. — M. Louis Michaud demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il entend prendre pour assurer l'exécution du mandat d'arrêt lancé le 18 août 1950 contre un ancien député actuellement secrétaire général d'une organisation politique de jeunesse.

VII. — M. Bernard Paumier rappelle à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme que treize accidents mortels ont eu lieu en deux ans au passage à niveau de Laugon (Loir-et-Cher) sur la ligne de Tours à Vierzon, et notamment en septembre 1950, causant la mort de cinq personnes. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour supprimer ce passage à niveau particulièrement dangereux, ou à défaut pour prévoir une signalisation et des mesures de sécurité particulières.

2. — Suite de la discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. (N°s 10947-11085. — M. Triboulet, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 27 octobre 1950.

N° 11067. — Proposition de résolution de M. Mondon tendant à inviter le Gouvernement à reconduire l'indemnité de difficultés administratives aux fonctionnaires résidant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (Renvoyée à la commission de l'intérieur.)

N° 11089. — Proposition de résolution de M. Rincent tendant à inviter le Gouvernement à prévoir dans le prochain collectif de l'exercice 1950 (dépenses de fonctionnement des services civils) les crédits nécessaires à l'attribution de nouvelles bourses aux élèves des cours complémentaires et au relèvement du montant de celles qui sont actuellement accordées. (Renvoyée à la commission de l'éducation nationale.)

N° 11092. — Proposition de loi de M. Dominjon tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. (Renvoyée à la commission de la famille.)

N° 11106. — Proposition de loi de M. Poumadère tendant à doter les communes rurales et les sections des communes qui en feront la demande, de cabines téléphoniques aux frais de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11108. — Proposition de loi de M. Chausson tendant à exonérer de certains droits fiscaux les formalités hypothécaires accomplies à l'occasion des prêts du crédit agricole consentis en vue de l'équipement agricole (renvoyée à la commission des finances).

N° 11116. — Rapport par M. Meck, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, complétant l'article 17 (alinéa 3) de la loi n° 48-1306 du 23 août 1948 portant modification du régime de l'assurance vieillesse.

N° 11124. — Proposition de résolution de M. Gosset tendant à inviter le Gouvernement à présenter dans les cahiers budgétaires pour 1951 les moyens de financement et les modalités de payement d'allocations dites de soutien de famille au bénéfice des familles dont l'un ou plusieurs de ses membres sont incorporés dans l'armée, soit au titre de l'active, soit au titre de la réserve (renvoyée à la commission de la défense nationale).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 25 octobre 1950.

Présents. — M. Badie, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Berger, Bourbon, Charpin, Chautard, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Dominjon, Gallet, Garet, Gourdon, Grimaud, Kuehn (René), Lacaze (Henri), Médecin, Minjoz, Montillot, Péron (Yves), Poumadère, Rollin (Louis), Roques, Silvandre, Wasmer.

Suppléants. — Mme Darras (de Mlle Archimède), MM. Temple (de M. Chamant), Gros (de M. Citerne), Garcia (de Mme Claeys), Hénault (de M. Desjardins), Penoy (de Mme Ginollin), Tricard (de M. Kriegel-Valrimont), Simonnet (de M. Laribi), Hamon (de M. Marty), Bachelet (de M. Mazel), Draveny (de M. Noguères), Lavergne (de Mme Schell), Allonneau (de M. Sissoko), Labrosse (de M. Tinaud), Julian (de M. Toujas), Marcel David (de M. Valentino), Guilbert (de M. Violette).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Catrice, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Fabre, Gavini, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lavergne, Leenhardt (Francis), Lespès, Poimbœuf, Serre, Thoetten.

Excusés. — Mme Poinso-Chapuis, M. Taillade.

Commission des finances.

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Aubry, Barangé (Charles), Blocquaux, Chevallier (Pierre), Dupraz (Joannès), Gabelle, Garcia, Gozard (Gilles), Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Paumier, Petit (Guy), Rigal (Eugène), Simonnet.

Suppléants. — Mmes Lucie Guérin (de M. Tourtaud), Lempereur (de M. Jean Charlot), MM. Thamier (de M. Jacques Duclos), Bétolaud (de M. Paul Reynaud), Deixonne (de M. Marcel David).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Bissol, Cance, Cayol, Cermolacce, Gavini, Guiguen, Hamon (Marcel), Henneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Rousseau, Signor, Yvon.

Excusés. — MM. Guitton, Siefridt.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Bétolaud, Bichet, Blanchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brusset (Max), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cristofol, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Ginestet, Girard, Hugonnier, Jeanmot, Joubert, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Germaine Peyrolles, M. Sollinhac, Mme Sportisse, MM. Teitgen (Pierre), Viard.

Suppléants. — M. Aubry (de M. Biondi), Mme Bastide (de M. Maton), M. Bouxom (de M. Thoral), Mme Degrond (de M. Husset), M. Dulard (de M. Jacques Duclos), M. Farine (de M. Beauquier), M. Juge (de M. de Chambrun), M. Malbrant (de M. Castellani), M. Robert Prigent (de M. Roques), M. Renard (de M. Villon), Mlle Weber (de M. Defos du Rau).

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950.

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Arnal, Delahoutre, Diallo (Yacine), Fagon (Yves), Gallet, Kriegel-Valrimont, Maurellet.

Excusé. — M. Taillade.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 2 novembre 1950.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de deux membres de la commission consultative des assurances sociales agricoles.

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections. (N°s 403 et 705, année 1950. — M. Muscatelli, rapporteur.)

3. — Discussion de la question orale, avec débat, suivante:

M. Jacques Debû-Bridel attire l'attention de M. le président du conseil sur l'indignation ressentie à Paris, et spécialement au Quartier-Latin, par l'annonce de la présentation de films de propagande nazie et fasciste: « Le Juif Suss », monté en 1942; « Les Volontaires de la mort », film japonais; « Les Cent jours », scénario de Benito Mussolini. L'interdiction tardive de ces projections, devant les manifestations qui se préparaient, n'explique pas comment un organisme n'appartenant à aucune fédération ou association habilitée et se prévalant du nom de « Ciné-club du Quartier-Latin » avait pu obtenir l'autorisation de présenter ces films et faire apposer des affiches dans tout le quartier. Devant l'audace croissante des apologistes de la collaboration et du régime de Vichy, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour y mettre fin par une stricte application des textes légaux en vigueur. D'une façon plus générale, il aimerait également savoir si une enquête a été faite sur l'origine des fonds qui servent à alimenter cette propagande et permettent la publication de journaux, revues, livres, etc. (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'intérieur.*)

4. — Discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Couinaud expose à M. le ministre du budget que la fixation des bénéfices forfaitaires agricoles, publiée au *Journal officiel* du 30 juillet 1950, a été effectuée d'une manière absolument incohérente dans certains départements, et lui demande quelles mesures

Il compte prendre pour que soient réformées les méthodes employées par les membres de l'administration qui siègent à la commission centrale des impôts directs.

II. — M. Jean Durand expose à M. le ministre du budget que les éléments de base retenus pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables au titre de l'année 1949 (*J. O.* du 30 juillet 1950) en ce qui concerne les vignes produisant un vin de consommation courante sont, pour le département de la Gironde, de 2.600 F par hectolitre et au maximum de 1.100 F par hectolitre pour les départements gros producteurs de l'Aude, du Gard et de l'Hérault, et lui demande: 1° quelles sont les raisons qui peuvent justifier ces différences notables d'imposition alors que, d'une part, les conditions de production sont comparables et que, d'autre part, il n'existe qu'un prix national du vin de consommation courante; 2° quelles instructions il entend donner à ses représentants siégeant à la commission centrale des impôts directs pour que soit uniformisé le mode de calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables.

III. — M. Charles Morel expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le *Journal officiel* du 30 juillet 1950 indique que, pour déterminer les bénéfices agricoles de 1949, en plus des coefficients appliqués aux terres diverses, les ovins compteront pour un revenu spécial (majoré s'il s'agit de brebis laitières) et cela dans huit départements métropolitains seulement; et lui demande si cette mesure, ainsi limitée à ces huit départements, dont certains sont parmi les plus pauvres de France, n'est pas contraire aux vieux principes républicains de l'égalité de tous devant l'impôt, si elle n'a pas pour résultat d'annuler, en fait, et d'une façon détournée, la loi fiscale votée par le Parlement, qui exonère les landes et les terres incultes, si elle ne risque pas d'avoir des répercussions fâcheuses sur l'élevage ovin dont le Plan Monnet a souligné l'insuffisance actuelle; pour quel motif, enfin, la plupart des commissions départementales des impôts n'ont pas été préalablement consultées, ce qui paraît peu conforme à notre législation. (*Question transmise par M. le ministre des finances et des affaires économiques à M. le ministre du budget.*)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification du décret n° 47-1467 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et extension à l'Algérie de la loi n° 48-1313 du 26 août 1948 relative à l'indemnité d'éviction. (N°s 624 et 706, année 1950. — M. Jules Valle, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant application à l'Algérie de la loi n° 48-1260 du 12 août 1948 et modification du décret n° 47-1062 du 5 juin 1947, fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. (N°s 625 et 703, année 1950. — M. Muscatelli, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Vanrullen et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité ou d'un groupe de logements la rend nécessaire en raison du nombre des usagers probables. (N°s 931, année 1949, et 383, année 1950. — M. Canivez, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Jules Valle, jusques et y compris M. Assailly.

Tribunes. — Depuis M. Robert Aubé, jusques et y compris M. Carbassonne.

Désignation de candidatures pour une commission extraparlementaire.

(Application de l'article 19 du règlement.)

Conformément à la décision prise par le Conseil de la République dans sa séance du 17 octobre 1950, la commission de l'agriculture présente les candidatures de MM. Driant et Robert Gravier, en vue de représenter le Conseil de la République au sein de la commission consultative des assurances sociales agricoles (application du décret n° 50-1225 du 21 septembre 1950).

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil de la République si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente membres au moins.)

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Borgeaud, Champeix, Cornu, Le Basser, Lodéon, Muscatelli, Sarrien, Valle (Jules), Zussy.

Excusés. — Mme Devaud, M. Léo Hamon.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 26 octobre 1950.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bertaud, Boisrond, Bouquerel, Denvers, Dubois (René), Dupic, Fleury, Glauque, Lodéon, Pic, Pinton, Pouget (Jules), Robert (Paul).

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République.

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République.

Ce concours comportera des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité.*

(Les 13 et 14 novembre 1950.)

1° Une composition de bibliothéconomie (durée: deux heures; coefficient: 1);

2° Une composition française sur un sujet d'ordre général (durée: quatre heures; coefficient: 1);

3° Une composition portant sur une des matières suivantes:

Droit public;

Droit constitutionnel;

Histoire parlementaire (1789-1946).

(Durée: trois heures; coefficient: 1);

4° Une épreuve de langue vivante (version):

Anglais, allemand, italien, espagnol, au choix des candidats.

(Durée: deux heures; coefficient: 1.)

B. — *Epreuves d'admission.*

(La date en sera fixée ultérieurement.)

1° Epreuves obligatoires.

I. — Une épreuve pratique de documentation (constitution d'un dossier pour un projet ou une proposition de loi; bibliographie générale, précédents parlementaires, droit comparé, présentation et plan du dossier) (durée: quatre heures; coefficient: 2).

II. — Interrogations orales permettant d'apprécier la culture générale des candidats (durée: trente minutes; coefficient: 1).

2° Epreuve facultative.

Thème et version pour une langue vivante autre que celle présentée aux épreuves d'admissibilité (durée: deux heures; coefficient: 1).

(Donneront seules droit à une majoration de point les notes supérieures à 10.)

Tout candidat doit justifier qu'il possède la nationalité française depuis cinq ans au minimum et être âgé de vingt ans au moins et de trente ans au plus le 13 novembre 1950.

Cette limite d'âge est augmentée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge (1).

Il devra, en outre, être pourvu d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes et certificats énumérés à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945.

Les candidats titulaires du diplôme technique de bibliothécaire (D.T.B.) ou du diplôme de l'enseignement théorique et pratique de bibliothécaire bénéficieront d'une majoration de trois points.

Les demandes d'inscription au concours doivent être déposées au secrétariat général de la questure avant le 6 novembre 1950.

A l'appui de la demande, écrite de sa main, tout candidat doit déposer:

1° Un extrait récent de son acte de naissance (2);

2° Un extrait récent de son casier judiciaire (2);

3° Ses diplômes universitaires (ou leur copie certifiée conforme);

4° Une note indiquant ses autres titres, ses travaux et emplois antérieurs;

5° Une note indiquant sa situation de famille;

6° Une note précisant son option pour l'épreuve de langue vivante:

obligatoire pour l'admissibilité;

facultative pour l'admission;

7° Un certificat d'aptitude physique, délivré par le médecin chef du Conseil de la République, qui recevra les candidats de quinze heures à dix-sept heures, tous les jours, sauf les lundis et samedis.

Si le candidat est du sexe masculin, il doit fournir, en outre, une pièce émanant de l'autorité militaire (ou sa copie certifiée conforme) établissant qu'il a satisfait aux prescriptions des lois sur le recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme) (2).

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats qui se présenteront à la bibliothèque du Conseil de la République, 15, rue de Vaugirard, Paris, tous les jours, sauf le dimanche, de neuf heures trente à onze heures trente.

(1) Décret-loi du 21 juillet 1939.

(2) Cette pièce pourra être remise au plus tard jusqu'au 13 novembre 1950, avant le commencement des épreuves, si le candidat n'est pas parvenu à se la faire délivrer en temps voulu.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 3 novembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

I. — Suite de la discussion de la proposition de M. Lhuillier tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions susceptibles d'aider à l'évolution de l'agriculture autochtone, base essentielle du développement de la production agricole et de la protection des sols dans les territoires d'outre-mer (Nos 130 et 242, année 1950. — M. Schock, rapporteur.)

II. — Discussion de la proposition de M. Jacobson, Mme Lefaucheux, MM. René Moreux et Savi de Tove, tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire sous tutelle du Togo. (Nos 204 et 227, année 1950. — M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. de Peretti, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Kemajou, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — M. Gervain, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur.)

III. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant attribution de droits miniers en Côte d'Ivoire. (N° 245, année 1949. — M. Antonini, rapporteur.)

IV. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant attribution de droits miniers en Côte d'Ivoire. (N° 246, année 1949. — M. Antonini, rapporteur.)

V. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant attribution de droits miniers en Côte d'Ivoire. (N° 247, année 1949. — M. Antonini, rapporteur.)

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et forêts.

Séance du mercredi 25 octobre 1950.

Présents. — MM. Boiteau, Cazelles, Le Brun Kéris, Mademba, Monnet, Schock.

Absents. — MM. Boubou Hama, Bouda, Coulibaly, Odru, Ouedrago, Piot, Saidou-Djermakoye, Sok Chhong.

Excusés. — MM. Cortinchi, Costes, Ebédé, Meyer, Rosfelder, Roulleaux-Dugage, Viniger.

Suppléants. — M. Schock (de M. Alfred Bour), M. Boiteau (de M. Carroue), M. Cazelles (de M. Guèye Momar Djim) M. Monnet (de M. Kemajou), M. Le Brun Kéris (de M. La Gravière), M. Ibrahim (de M. Lhuillier), M. Mademba (de M. Soppo Priso).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 26 avril 1950.

Présents. — MM. Aubert, Nguyen Huu Thuan, Reverbori, Schmitt, Tran Thien Vang, Vignes.

Excusés. — MM. Arnault, Bacher, Boussenot, Charlier, Egretaud, Estèbe, Georges, Giard, Gueye Momar Djim, Laforest, Meyer, Mignot, Montrat, Nignan, Perlier, Pieri, Sim Var, Sousatte, Souvannavong Pheng, Themia, Vendenboomgaërde.

Suppléants. — M. Schmitt (de M. René Moreux), M. Aubert (de M. Rosfelder), M. Reverbori (de M. Tétau).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société d'assurances à forme mutuelle La Prudente, dont le siège social est à Paris, 7, rue Drouot, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, à la société anonyme d'assurances La Fortune, dont le siège social est au Havre, 132, boulevard de Strasbourg.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction, 5e bureau), 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Avis relatif au transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société britannique d'assurances The British Oak Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 39, rue Cambon, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert à la société britannique d'assurances The National Employers' Mutual General Insurance Association Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 39, rue Cambon, de son portefeuille français de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, en ce qui concerne la catégorie d'opérations visée au paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction, 4e bureau), 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Avis relatif au transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société anonyme d'assurances et de réassurances contre l'incendie, les accidents et risques de toute nature Compagnie continentale d'assurances, dont le siège social est à Valence, 3, boulevard Bancel, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert à la société à forme mutuelle L'Alsacienne, première société alsacienne et lorraine d'assurances contre les accidents et risques divers, dont le siège social est à Strasbourg, 31, avenue de la Paix, de son portefeuille de contrats, avec ses droits et obligations, en ce qui concerne les assurances accidents ou invalidité souscrites en complément à une police d'assurance sur la vie humaine.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction, 4e bureau), 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-deuxième tranche de la loterie nationale 1950 a eu lieu à Paris, salle Pleyel, le 25 octobre 1950, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
2	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
8	—	1.000 F.	1.000 F.
86	—	1.500 F.	3.000 F.
67	—	2.000 F.	4.000 F.
43	—	2.500 F.	5.000 F.
555	—	3.000 F.	6.000 F.
168	—	4.000 F.	8.000 F.
912	—	5.000 F.	10.000 F.
933	—	6.000 F.	12.000 F.
385	—	7.000 F.	14.000 F.
2.985	—	20.000 F.	40.000 F.
8.191	—	20.000 F.	40.000 F.
9.241	—	20.000 F.	40.000 F.
5.316	—	30.000 F.	60.000 F.
6.019	—	30.000 F.	60.000 F.
6.891	—	30.000 F.	60.000 F.
2.174	—	40.000 F.	70.000 F.
2.297	—	40.000 F.	70.000 F.
9.755	—	40.000 F.	70.000 F.
5.364	—	50.000 F.	80.000 F.
06.046	—	100.000 F.	100.000 F.
89.059	—	100.000 F.	100.000 F.
99.527	—	100.000 F.	100.000 F.
48.699	—	300.000 F.	200.000 F.
50.158	—	300.000 F.	200.000 F.
53.988	—	300.000 F.	200.000 F.
06.822	—	500.000 F.	300.000 F.
09.027	—	500.000 F.	300.000 F.
38.428	—	500.000 F.	300.000 F.
93.550	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
064.616	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
085.813	—	1.000.000 F.	500.000 F.
114.499	—	1.000.000 F.	500.000 F.
131.916	—	1.000.000 F.	500.000 F.
174.823	—	1.000.000 F.	500.000 F.
011.885	—	1.200.000 F.	600.000 F.
012.304	—	1.200.000 F.	600.000 F.
163.309	—	1.200.000 F.	600.000 F.
211.450	—	1.200.000 F.	600.000 F.
202.615	—	2.000.000 F.	700.000 F.
264.608	—	2.000.000 F.	700.000 F.
247.887	—	4.000.000 F	1.000.000 F.
016.555	—	7.000.000 F.	1.200.000 F.
084.230	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
143.042	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 31 octobre 1950 à Paris.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers dans le département de Loir-et-Cher.

Un concours pour le recrutement de six conducteurs de chantiers des ponts et chaussées s'ouvrira à Blois le 12 décembre 1950.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Blois, avant le 25 novembre 1950.

A l'appui de leur demande, établie sur papier timbré, les candidats devront joindre:

1° Un certificat, délivré par un médecin assermenté, attestant qu'ils ne sont atteints d'aucune infirmité qui puisse s'opposer à un travail journalier et assidu;

2° Un extrait de leur casier judiciaire.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Blois.

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Un concours pour le recrutement de cinq conducteurs de chantiers des ponts et chaussées aura lieu à Nancy, les 11, 12 et 13 décembre 1950.

Le programme des connaissances exigées est celui annexé à l'arrêté ministériel du 22 mars 1944.

Les candidats désirant prendre part au concours doivent faire parvenir avant le 27 novembre 1950, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 1, rue Louis-Majorelle, à Nancy, leur demande d'admission rédigée sur papier timbré et accompagnée des pièces réglementaires.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Dreyfuss, ingénieur des ponts et chaussées, 70, avenue Foch, à Nancy (joindre un timbre à 15 F pour la réponse).

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers dans le département de la Meuse.

Les lundi 18 et mardi 19 décembre 1950 aura lieu un concours pour l'emploi de conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans le département de la Meuse.

Tous renseignements seront adressés aux candidats qui en feront la demande à l'ingénieur des ponts et chaussées (arrondissement du Sud), 59, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	25 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	26 octobre 1950 — Cours relevés avant Bourse	26 octobre 1950 — Cours cotés en Bourse
319 80	319 80	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	319 80 .....
696 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	696 .. ..
1222 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1219 .. ..
8030 ..	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8030 .. ..
164 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
332 90	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 90 .....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 19 OCTOBRE 1950	AU 12 OCTOBRE 1950
Encaisse or		182.784.771.248 »	182.784.771.248 »
Disponibilités à vue à l'étranger		»	172.450.996.322 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		135.629.930.841 »	»
Monnaies divisionnaires		4.397.645.559 »	4.047.177.936 »
Comptes courants postaux		14.766.468.130 »	15.791.979.030 »
Avances au fonds de stabilisation des changes (1)		122 800.000.000 »	77.200.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		167.200.000.000 »	168.400.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	265.777.270.345 »		
Effets escomptés sur l'étranger	61.244.095 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	21.767.380.000 »	382.721.446.243 »	381.735.903.478 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	95.115.551.803 »		
Effets négociables achetés en France (7)		119 627.686.362 »	127.973.783.178 »
Avances à 30 jours sur effets publics		8.632.698.000 »	12.950.443.000 »
Avances sur titres		5.055.377.383 »	5.061.616.371 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		12.782.778.691 »	11.112.754.430 »
Divers		17.584.509.361 »	16.903.582.251 »
Total		1.660.112.141.414 Fr.	1.661.701.776.216 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.471.390.382.285 »	1.493.091.243.315 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	90.695.416 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	8.739.321.030 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	12.887.106.008 »	156.146.263.472 »	141.023.361.080 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	54.429.110.938 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		32.093.658.453 »	27.075.434.647 »
Total		1.660.112.141.414 Fr.	1.661.701.776.216 Fr.

(1) Convention du 27 juin 1949.

(2) Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931.

(3) Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, loie des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1917, loi du 29 mars 1947).

(4) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 5 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

(5) Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 18 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

(6) Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) Décret du 17 juin 1938.

(8) Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur,

BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 00
Avances sur titres	3 3/4 00
Avances à 30 jours	2 1/2 00
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 00

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société des Mines de Sel et Salines de Rosières-Varangéville

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.600.000 F
SIÈGE SOCIAL: 9, RUE LYAUTEY, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Liste des 31 obligations sorties au tirage du 14 octobre 1950 et remboursables à partir du 15 novembre 1950 à 5.000 F.

1.114 à 1.134.

La société, usant de la faculté qui lui est réservée, a procédé au rachat des 74 obligations formant le solde de cet amortissement.

Liste des obligations amorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

2.551 à 2.555 (amortissement 1918).

LES COMPTOIRS MODERNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 165 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
102, BOULEVARD JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, LE MANS (SARTHE)
Registre du commerce: le Mans 976.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

PAPETERIES JOHANNOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: PLACE DE FAYA, ANNONAY (ARDÈCHE)
Registre du commerce: Annonay n° 115.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

939 à 941 (année de remboursement: 1949).

L'amortissement de l'année 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

ECOLE BREGUET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 81 A 89, RUE FALGUIÈRE, PARIS (15e)
Registre du commerce: n° 211220 B.

Amortissement d'obligations (tirage du 29 septembre 1950).

Conformément aux conditions d'émission des obligations de 250 F 6 0/0 1934 de la société, les membres du conseil d'administration ont procédé au tirage de 96 obligations.

Les titres portant les numéros suivants ont été appelés au remboursement (coupon n° 33 attaché):

26	32	73	101	102	1.374	1.397	1.410	1.412	1.443
161	167	169	211	226	1.454	1.467	1.494	1.499	1.535
243	267	376	383	478	1.536	1.545	1.549	1.550	1.616
486	489	490	495	496	1.629	1.627	1.647	1.670	1.735
510	590	600	766	790	1.749	1.749	1.771	1.789	1.864
936	943	962	978	1.016	1.914	1.963	1.983	1.983	1.986
1.051	1.055	1.071	1.091	1.097	1.994	2.003	2.054	2.075	2.080
1.168	1.175	1.200	1.219	1.227	2.087	2.111	2.150	2.179	2.242
1.229	1.257	1.261	1.282	1.298	2.289	2.291	2.295	2.309	2.335
1.309	1.312	1.334	1.347	1.371	2.386				

Obligations remboursables à 246 F.

26	32	73	101	102	1.410	1.412	1.443	1.454	1.467
161	167	169	211	226	1.494	1.499	1.535	1.536	1.616
243	267	376	383	478	1.627	1.647	1.670	1.710	1.749
489	490	495	496	510	1.771	1.789	1.864	1.914	1.964
590	790	936	953	962	1.973	1.983	1.986	1.994	2.003
978	1.051	1.055	1.071	1.091	2.054	2.075	2.080	2.087	2.111
1.097	1.168	1.175	1.200	1.219	2.150	2.179	2.242	2.289	2.291
1.227	1.229	1.261	1.282	1.298	2.295	2.309	2.335	2.386	
1.309	1.312	1.334	1.347	1.371					

Obligations remboursables à 217 F.

486	600	766	1.016	1.237	1.619	1.735
1.371	1.374	1.515	1.549	1.550		

Numéros des obligations restant à rembourser au 30 septembre 1950.

Tirage du 26 septembre 1941
(coupon n° 15 attaché).

1.557 1.604 1.833 2.045

Tirage du 29 septembre 1943
(coupon n° 19 attaché).

318 463 1.346 1.358 2.029

Tirage du 27 septembre 1944
(coupon n° 21 attaché).

285 360 455 1.361 1.560 2.027 2.252

Tirage du 26 septembre 1945
(coupon n° 23 attaché).

100	359	456	1.030	1.066
1.248	1.294	1.315	1.316	1.352
1.362	1.558	1.835	1.839	2.061
2.068	2.069	2.070	2.076	2.276

Tirage du 24 septembre 1946
(coupon n° 25 attaché).

307	311	471	492	923
1.087	1.274	1.293	1.317	1.559
1.618	1.918	2.000	2.025	2.088

Tirage du 29 octobre 1947
(coupon n° 27 attaché).

104	204	374	375	491
493	1.034	1.061	1.068	1.083
1.090	1.094	1.169	1.287	1.300
1.413	1.633	1.642	1.917	1.923
1.954	1.963	2.007	2.024	2.026
2.037	2.059	2.062	2.367	

Tirage du 29 septembre 1948
(coupon n° 29 attaché).

103	113	127	254	259
465	488	504	908	1.003
1.060	1.141	1.187	1.239	1.211
1.245	1.281	1.285	1.327	1.369
1.506	1.628	1.643	1.646	1.646
1.690	1.816	1.856	1.921	1.959
1.963	2.051	2.057	2.077	2.093

Tirage du 28 septembre 1949
(coupon n° 31 attaché).

69	74	123	136	159
195	207	215	228	305
308	469	603	748	859
908	952	968	1.063	1.070
1.130	1.132	1.136	1.139	1.171
1.174	1.180	1.189	1.203	1.204
1.214	1.236	1.238	1.253	1.314
1.339	1.343	1.347	1.523	1.526
1.546	1.555	1.556	1.600	1.641
1.644	1.652	1.665	1.691	1.723
1.788	1.810	1.814	1.911	1.949
1.978	1.981	1.982	2.017	2.034
2.039	2.048	2.176	2.240	2.253
2.265	2.309			

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930
DE LA
société Energie électrique du Rhin.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la société Energie électrique du Rhin, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 décembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Sont sorties aux tirages antérieurs toutes les obligations dont les numéros se terminent par les nombres suivants. (Les deux chiffres placés dans la colonne, en regard de ces nombres, indiquent l'année d'échéance du remboursement des titres amortis.)

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de rembour-sement.
140 à 149	44	2.750 à 2.759	46	6.320 à 6.329	45
550 à 559	44	2.790 à 2.799	47	6.350 à 6.359	46
600 à 609	44	3.250 à 3.259	45	6.970 à 6.979	47
820 à 829	44	3.370 à 3.379	46	7.030 à 7.039	47
870 à 879	44	3.470 à 3.479	46	7.350 à 7.359	45
0.070 à 0.079	45	3.520 à 3.529	44	7.410 à 7.419	45
0.240 à 0.249	47	3.880 à 3.889	46	7.750 à 7.759	47
0.250 à 0.259	44	3.900 à 3.909	46	8.240 à 8.249	45
0.300 à 0.309	44	4.080 à 4.089	44	8.420 à 8.429	45
0.400 à 0.409	44	4.360 à 4.369	47	8.450 à 8.459	44
0.440 à 0.449	47	4.830 à 4.839	46	8.470 à 8.479	47
0.490 à 0.499	44	4.970 à 4.979	45	8.680 à 8.689	45
0.780 à 0.789	44	5.050 à 5.059	47	8.690 à 8.699	46
1.020 à 1.029	46	5.220 à 5.229	45	8.740 à 8.749	45
1.130 à 1.139	44	5.240 à 5.249	47	8.760 à 8.769	45
1.250 à 1.259	45	5.270 à 5.279	44	8.810 à 8.819	45
1.290 à 1.299	44	5.280 à 5.289	46	9.170 à 9.179	44
1.670 à 1.679	44	5.330 à 5.339	46	9.580 à 9.589	47
2.050 à 2.059	47	5.590 à 5.599	44	9.710 à 9.719	45
2.160 à 2.169	46	6.020 à 6.029	46	9.740 à 9.749	46
2.180 à 2.189	47	6.040 à 6.049	47	9.970 à 9.979	47
2.460 à 2.469	47	6.100 à 6.109	44		
2.700 à 2.709	46	6.170 à 6.179	46		

Société d'Exploitation des Filatures et Tissages de l'Arsenal

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.300.000 F
SIÈGE SOCIAL: 74, RUE DU TEMPLE, A PARIS (3e)
Registre du commerce: Seine n° 316137.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 novembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

MOULINAGE et RETORDERIE de CHAVANOZ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 168 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A CHAVANOZ (ISÈRE)
R. C.: Vienne 603.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres à amortir au 15 janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement des années 1948 à 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

GOUVERNEMENT GENERAL de MADAGASCAR

EMPRUNT DE 60.000 OBLIGATIONS DE 500 F 2,50 0/0 1887

Cent septième tirage du 26 septembre 1950.

Numéros des 813 obligations amorties remboursables à partir du 1er novembre 1950.

3	53	109	168	249	30.405	30.513	30.686	30.708	30.799
303	391	403	546	583	30.791	30.829	30.845	30.846	30.991
614	634	770	837	857	31.268	31.293	31.351	31.573	31.652
1.001	1.092	1.219	1.274	1.463	31.653	31.721	31.822	31.867	32.002
1.549	1.621	1.787	1.935	2.113	32.078	32.161	32.530	32.836	32.888
2.140	2.267	2.366	2.473	2.523	33.076	33.135	33.152	33.250	33.259
2.639	2.761	2.826	2.893	2.983	33.298	33.451	33.548	33.578	33.619
3.007	3.106	3.433	3.525	3.538	33.710	33.885	34.003	34.036	34.060
3.653	3.683	3.932	4.071	4.226	34.252	34.550	34.561	34.574	34.592
4.409	4.511	4.538	4.655	4.733	34.693	34.766	34.831	34.876	34.990
4.754	4.755	4.930	4.934	4.948	34.992	35.005	35.014	35.029	35.004
4.965	5.001	5.279	5.319	5.469	35.119	35.121	35.157	35.167	35.174
5.502	5.530	5.614	5.764	5.837	35.215	35.268	35.581	35.595	35.641
6.071	6.095	6.118	6.149	6.283	35.685	35.740	35.751	35.785	35.816
6.436	6.773	6.779	6.875	7.088	35.913	36.089	36.162	36.245	36.254
7.190	7.193	7.262	7.279	7.290	36.455	36.745	36.734	36.828	36.912
7.316	7.428	7.446	7.461	7.522	37.065	37.104	37.173	37.424	37.460
7.534	7.638	7.794	7.795	8.138	37.461	37.463	37.555	37.630	37.701
8.153	8.352	8.376	8.514	8.822	37.743	37.843	37.866	37.914	38.009
8.879	8.926	8.930	8.943	9.077	38.141	38.156	38.317	38.319	38.322
9.266	9.318	9.348	9.404	9.564	38.472	38.524	38.557	38.613	38.650
9.690	10.006	10.010	10.198	10.199	38.741	38.771	38.819	38.888	38.980
10.224	10.246	10.253	10.316	10.335	39.117	39.122	39.227	39.468	39.474
10.337	10.385	10.528	10.614	10.629	39.526	39.538	39.611	39.754	39.761
10.638	10.675	10.719	10.791	10.884	39.832	39.929	39.960	39.965	40.052
10.987	11.033	11.077	11.179	11.205	40.093	40.180	40.223	40.272	40.273
11.225	11.321	11.371	11.419	11.421	40.295	40.401	40.435	40.479	40.481
11.441	11.729	11.764	11.769	11.854	40.697	40.838	40.928	40.974	41.039
11.926	12.089	12.130	12.131	12.156	41.212	41.243	41.374	41.466	41.501
12.184	12.235	12.257	12.309	12.426	41.561	41.605	41.747	41.762	41.769
12.467	12.475	12.516	12.575	12.608	41.809	41.892	41.930	41.949	41.957
12.668	12.756	12.873	12.885	12.943	41.960	42.089	42.120	42.188	42.284
13.083	13.190	13.341	13.670	13.686	42.296	42.301	42.366	42.374	42.376
13.752	13.790	13.857	13.957	13.963	42.429	42.521	42.560	42.613	42.624
13.964	14.037	14.093	14.095	14.278	42.678	42.702	42.722	42.810	42.853
14.295	14.329	14.344	14.368	14.379	42.896	42.936	42.965	43.065	43.107
14.446	14.481	14.674	14.828	14.905	43.116	43.393	43.416	43.420	43.577
15.012	15.112	15.206	15.238	15.240	43.798	43.821	43.832	44.033	44.337
15.267	15.359	15.488	15.509	15.587	44.351	44.352	44.465	44.496	44.500
15.718	15.724	15.757	15.802	15.897	44.617	44.695	44.786	44.820	45.064
16.260	16.316	16.354	16.359	16.362	45.198	45.234	45.360	45.460	45.579
16.364	16.495	16.582	16.756	16.781	45.587	45.594	45.629	45.640	45.653
16.782	16.858	16.860	16.871	16.895	45.806	46.090	46.128	46.311	46.388
16.927	16.939	16.957	17.058	17.091	46.382	46.443	46.655	46.696	46.997
17.237	17.253	17.374	17.393	17.429	46.802	46.826	46.839	46.862	46.891
17.489	17.523	17.539	17.567	17.587	47.031	47.109	47.160	47.216	47.256
17.696	17.870	17.930	17.944	18.055	47.349	47.463	47.488	47.558	47.581
18.058	18.108	18.299	18.419	18.456	47.715	47.838	47.900	47.958	48.081
18.537	18.589	18.623	18.625	18.629	48.086	48.147	48.266	48.279	48.296
18.737	18.792	18.953	19.103	19.133	48.351	48.366	48.381	48.388	48.390
19.143	19.253	19.310	19.341	19.387	48.606	48.653	48.691	48.692	48.866
19.458	19.517	19.640	19.652	19.770	48.906	48.984	49.003	49.024	49.090
19.843	19.900	20.068	20.252	20.256	49.162	49.216	49.390	49.393	49.530
20.284	20.323	20.360	20.453	20.526	50.107	50.203	50.225	50.435	50.446
20.795	20.878	20.888	21.079	21.116	50.539	50.622	50.792	50.844	50.933
21.192	21.232	21.299	21.350	21.359	50.940	50.964	51.018	51.148	51.256
21.366	21.449	21.479	21.483	21.488	51.335	51.365	51.401	51.481	51.551
21.536	21.561	21.648	21.705	21.757	51.557	51.651	51.734	51.840	51.882
21.797	21.833	21.850	21.875	21.876	51.864	51.918	52.221	52.408	52.413
21.912	21.988	22.099	22.143	22.292	52.542	52.595	52.643	52.686	52.912
22.296	22.339	22.364	22.366	22.496	52.983	53.133	53.183	53.241	53.361
22.598	22.812	23.021	23.177	23.192	53.388	53.462	53.465	53.558	53.707
23.248	23.262	23.353	23.387	23.397	53.830	53.945	53.967	53.984	54.001
23.435	23.457	23.474	23.549	23.604	54.040	54.267	54.317	54.388	54.418
23.656	23.890	24.020	24.072	24.108	54.514	54.557	54.563	54.594	54.597
24.203	24.318	24.397	24.404	24.556	54.733	54.755	54.820	54.864	55.011
24.593	24.674	24.678	24.700	24.832	55.027	55.039	55.072	55.097	55.102
24.889	24.962	25.070	25.267	25.284	55.231	55.331	55.568	55.678	55.679
25.403	25.540	25.642	25.656	25.827	55.743	55.951	55.991	56.082	56.117
25.842	25.863	25.897	25.915	26.006	56.195	56.325	56.365	56.395	56.409
26.100	26.135	26.396	26.819	26.905	56.570	56.624	56.851	56.855	56.910
26.976	27.020	27.187	27.224	27.251	56.939	56.963	57.020	57.134	57.170
27.259	27.260	27.278	27.295	27.381	57.223	57.362	57.422	57.565	57.573
27.402	27.467	27.471	27.558	27.625	57.612	57.626	57.700	57.709	57.715
27.645	27.769	28.007	28.051	28.120	57.732	57.780	57.807	57.897	57.903
28.451	28.504	28.533	28.575	28.618	57.981	58.003	58.073	58.252	58.279
28.674	28.726	28.770	28.878	28.929	58.307	58.370	58.435	58.568	58.661
28.930	28.942	29.054	29.188	29.190	58.910	58.984	59.002	59.036	59.253
29.209	29.210	29.311	29.371	29.408	59.256	59.283	59.325	59.363	59.565
29.567	29.572	29.714	29.961	29.986	59.624	59.636	59.683	59.723	59.803
30.196	30.223	30.258	30.275	30.281	59.824	59.943	59.986		
30.290	30.317	30.329	30.366	30.388					

La liste des numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents a été publiée au *Journal officiel* du 11 mai 1950, page 5169.

Société Coopérative des Dentistes de France

SOCIÉTÉ ANONYME A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 45, RUE DE LA TOUR-D'AUVERGNE, A PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine 59193.

Tirage du 16 octobre 1950.

Liste des 20 obligations 5 1/2 0/0 1935 (titres bistres) remboursables au pair de 500 F, à partir du 15 novembre 1950.

11 39 52 58 146 165 187 210 229 238 257 302 360 425 455 489 509 534 554 566.

Liste numérique des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

57 (49)	110 (44)	206 (48)	297 (49)	528 (49)
59 (48)	112 (45)	232 (49)	345 (49)	538 (48)
62 (49)	114 (46)	249 (48)	346 (47)	548 (48)
64 (49)	128 (49)	253 (41)	384 (47)	550 (48)
71 (48)	130 (48)	258 (49)	387 (48)	576 (49)
81 (49)	131 (49)	265 (48)	410 (46)	578 (49)
92 (48)	175 (47)	273 (49)	516 (49)	595 (47)
96 (48)	179 (47)	277 (46)	526 (49)	599 (49)

NOTA. — Les nombres entre parenthèses indiquent l'année du remboursement.

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

EMPRUNT DEPARTEMENTAL 5 0/0 1936

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1950: page 10188, liste des obligations 5 0/0 1936 restant à rembourser, 2e colonne, 8e ligne, au lieu de: « 3.199 de 1950 », lire: « 3.197 de 1950 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Lerat, électricien, et son épouse, née Ravello, demeurant ensemble à Dijon, 80, rue d'Auxonne, agissant en qualité de tuteurs de la mineure Françoise-Pierrette Guiguet, née le 26 avril 1943, sollicitent ès qualités l'autorisation du garde des sceaux de changer le nom patronymique de la mineure en celui de Lerat.

M. Muzzopappa (Fortunato), né le 28 octobre 1919 à Udine (Italie), naturalisé le 28 décembre 1938 sous le n° 41187×38, demeurant 50, rue du Rendez-Vous, Paris (12e), sollicite auprès du garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'en celui de son enfant mineur Daniel, né le 13 mars 1947 à Paris (10e), l'autorisation de substituer à son nom patronymique actuel Muzzopappa celui de Mauret, et subsidiairement Maury.

Rectificatif à l'insertion parue au *Journal officiel* le 18 juin 1950: page 6518, 2e colonne, demande de changement de nom, M. Eisenfisz, 100, rue de Charonne, à la 6e, 7e et 8e ligne, remplacer Féret par Féray, et subsidiairement par Férey ou Férai.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 26 septembre 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Amato (Antoine), en remplacement de M. Sibade (Savinien), administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 26 septembre 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Lucido (Antonio), en remplacement de M. Barthalot, administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 26 septembre 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Cascarano (Silvio), en remplacement de M. Girard (Prosper), administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 26 septembre 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Pagano (Alberto), en remplacement de M. Amingal (Jean), administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance du 3 octobre 1950, le président du tribunal civil de Senlis a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé le 19 octobre 1941 sur les biens mobiliers et immobiliers appartenant à la Société des tanneries de Verberie (Oise).

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 août 1950.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France		84.557.839
Effets et valeurs diverses		2.380.286.022
Effets divers du sous-comptoir des entrepreneurs		121.624.850
Effets souscrits en contre-partie de prêts à moyen terme		85.224.639
Avances sur dépôts de titres		8.511.461
Correspondants		10.000.298.056
Prêts fonciers:		
Sur fonds d'obligations	22.2 1.913.226	
Sur avance de l'Etat	353.393.923	22.635.307.149
Prêts maritimes		32.508.954
Prêts communaux:		
Sur fonds d'obligations	55.968.738.474	
Sur avance de l'Etat	1.811.749.091	
Sur fonds de modernisation et d'équipement	9.227.632.222	67.008.109.787
Prêts sur fonds du capital social et des réserves		1.630.607.501
Prêts-réparations de dommages de guerre (lois du 12 juillet 1941)		940.462.153
Prêts à moyen terme fonciers et communaux		1.533.739.160
Divers débiteurs		850.031.249
Comptes d'ordre et divers		2.868.661.870
Immeubles sociaux et immeubles acquis		122.418.020
Résultats		»
		110.294.771.110

PASSIF

Dépôts en comptes courants		4.681.190.380
Correspondants		2.490.474.585
Fonds national d'amélioration de l'habitat (ordonnance du 28 juin 1945)		1.879.547.311
Versements différés sur prêts		6.352.802.813
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)		2.218.735.403
Fonds de modernisation et d'équipement (convention du 11/13 octobre 1948)		9.039.663.676
Obligations foncières:		
Montant au pair en circulation	21.770.575.100	
A déduire:		
Primes à amortir	459.437.764	21.311.137.336
Obligations communales:		
Montant au pair en circulation	52.851.040 700	
A déduire:		
Primes à amortir	513.817.367	52.337.223.333
Bons à lots en circulation		65.980.786
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer		632.677.172
Créditeurs divers		1.187.365.978
Comptes d'ordre et divers		5.226.500.903
Provisions pour l'amortissement des emprunts		739.839.279
Réserves et provisions diverses		908.542.263
Capital social		1.200.000.000
Résultats		»
		110.201.771.110

HORS BILAN

1° Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	7.131.046.131
2° Effets représentatifs de crédit à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	6.101.408.865

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur,
HENRI DEROY.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association sportive Conflans,** association sportive scolaire obligatoire. But: formation sportive au cours de l'apprentissage. Siège social: 7 *bis*, rue Arnoult-Crapotte, à Conflans-Sainte-Honorine.

27 septembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Logis d'Eure-et-Loir.** But: développement et équipement hôtelier; aménagement des ressources touristiques du département d'Eure-et-Loir, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Siège social: chambre de commerce de Chartres.

28 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité départemental du Var des clubs de loisirs Léo-Lagrange.** But: promouvoir et organiser les loisirs touristiques, culturels et autres, particulièrement par la création de clubs de loisirs. Siège social: mairie de la Farlède.

29 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Pélissanne.** But: organiser et assurer le fonctionnement matériel de l'école de Pélissanne. Siège social: école libre, rue Pelletan, Pélissanne.

2 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Ciné jeunes d'Herserange.** But: organiser des matinées cinématographiques de haute qualité morale et particulièrement adaptées à la jeunesse, ainsi que des séances et activités de toute sorte pouvant étendre l'instruction et parfaire l'éducation des enfants. Siège social: 21, rue de Douchy, Herserange.

3 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Sorbo-Coca-Cola-Club.** But: pratique des sports. Siège social: usine Coca-Cola, route de Misserghin, Oran.

3 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Fédération nationale des auberges de jeunesse et du plein air.** But: groupement des usagers; gérance des auberges. Siège social: 12, rue Carnot, Reims.

3 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Petits Comédiens de France.** But: développer chez les jeunes le goût du théâtre et les aider dans l'intention professionnelle. Siège social: 14, rue Denis-Poisson, Paris.

3 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **La Jeunesse de Frettemeule-Maigneville.** But: exercices physiques, sport, camping, séances récréatives, excursions. Siège social: mairie de Frettemeule.

4 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage de Bourg.** But: entr'aide aux apprentis du centre d'apprentissage. Siège social: centre d'apprentissage, boulevard des Belges, Bourg.

5 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Société cynégétique de chasse de Neuville-les-Dames.** But: intensification de la production du gibier par la protection des nichées, le repeuplement, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: chez M. Noblet, Neuville-les-Dames.

6 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Foyer des amis.** But: organiser et gérer tout ce qui peut contribuer à l'amélioration physique, intellectuelle et sociale des familles d'Herbins. Siège social: baraque 2, allée 9, cité d'Herbins, Saint-Nazaire.

6 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club amical de football.** But: pratique du football association. Siège social: 112, rue de la Gare, Saint-Denis.

7 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Vélo-Sport géromois.** But: encourager la pratique du sport cycliste par l'organisation d'épreuves, dans le cadre des règlements de la Fédération française de cyclisme; donner à ses membres l'éducation physique et technique nécessaire à cette pratique; parfaire la valeur morale de ses sociétaires et créer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie; établir un lien entre les personnes que le cyclisme intéresse. Siège social: chez M. Houot (Louis), place de l'Eglise, Gérardmer.

7 octobre 1950. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'enseignement postscolaire, agricole et ménager rural de Saint-Jean-des-Mauvrets et environs.** But: formation sociale et professionnelle des jeunes ruraux. Siège social: mairie de Saint-Jean-des-Mauvrets.

9 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Olympique-Club d'Agneaux.** But: ping-pong. Siège social: salle paroissiale, rue de la Cavée, à Agneaux.

9 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Amicale sportive de Chaleyssin.** But: pratique de l'éducation physique, des sports et, en particulier, du football association. Siège social: café Robert, à Saint-Just-Chaleyssin.

9 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association sportive et artistique radio (A. S. A. R.) apporte des modifications dans la composition de son bureau, de ses statuts et de son titre, qui devient **Sports-France-Radio (S. F. R.).** Siège social: 55, rue Greffulhe, Levallois.

9 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. Association **Club de la Fontaine de Grenelle.** But: club littéraire, artistique et théâtral, théâtre d'essai, conférences et expositions. Siège social: 59, rue de Grenelle, Paris.

9 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Judo-Jiu-Jitsu-Club béthunois.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: 16, rue Delelisse-Engrand, Béthune.

11 octobre 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale boule rouibéenne.** But: faire aimer et propager le sport boules. Siège social: chez M. Piccione, café Glacier, à Rouiba.

12 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Syndicat d'initiative de Dellys-Bengut:** But: améliorer les conditions de séjour des estivants, favoriser le tourisme, développer les sports nautiques pour les jeunes dans les agglomérations du Port-Maure, cité Barbier, Phare, plage Brazeau, plage Faure. Siège social: chez M. Guibbaud, président de la société, Dellys.

13 octobre 1950. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Club des supporters de l'Association sportive de l'école normale d'instituteurs d'Indre-et-Loire.** But: favoriser le développement physique des normaliens par la pratique des sports. Siège social: foyer laïque, 78, rue Nationale, Tours.

13 octobre 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **La Boulange sportive.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 42, rue d'Isly, à Alger.

13 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **L'Etoile d'argent.** But: vulgariser les bonnes pièces de théâtre, organiser des représentations et donner aux jeunes gens et jeunes filles une formation théâtrale. Siège social: chez M. Dupret (Roger), Maison centrale, Fontevrault.

13 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Institut international d'études et recherches diplomatiques.** But: enseignement de la science diplomatique. Siège social: 6, place Saint-Sulpice, Paris.

16 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Celtic de Paris.** But: rugby (jeu à 13). Siège social: 14, place de la République, Paris.

17 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Les Amis de l'esperanto.** But: enseigner et développer l'esperanto. Siège social: chez M. Jacquet (Marcel), 125, avenue des Guineberts, Montluçon.

17 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Commune libre de la Roque.** But: encourager le tourisme dans la région en la faisant connaître par des fêtes, concours, réjouissances de toutes sortes; aider les sports et pratiquer l'hospitalité et la courtoisie. Siège social: commune de Gauriac, au Rigalet.

17 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **L'Eveil du Bouscat.** But: éducation physique et pratique des sports. Siège social: 8, rue Formigé, le Bouscat.

18 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association sportive du collège moderne mixte de Nay.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: collège moderne mixte de Nay.

18 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association sportive scolaire du centre d'apprentissage Philippe-de-Girard.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 23, place du Palais, Avignon.

19 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des gardes de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne.** But: développement de l'éducation et de la conscience professionnelle; étude, défense et sauvegarde, sous toutes les formes, des droits et intérêts moraux, économiques et professionnels des gardes. Siège social: 42, avenue de Metz, Saint-Memmie.

19 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Tirelire des cadres réguliers, retraités de la police municipale.** But: remise d'un pécule, lors de sa mise à la retraite, à tout gradé de la police municipale de la préfecture de police, membre cotisant régulier. Siège social: 14, quai de Gesvres, Paris.

19 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Groupe amical du personnel du C. N. E. P.** (Comptoir national d'escompte de Paris). But: organisation des loisirs. Siège social: 6, rue Rameau, Dijon.

19 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale des anciens élèves du pensionnat Sainte-Marie,** à Beaucamps-Ligny. But: réunir les anciens élèves, maintenir les liens d'affection qui les unissent à leurs anciens maîtres et participer, dans la mesure permise, à la vie du pensionnat. Siège social: école secondaire Sainte-Marie, 5, rue de l'Eglise, Beaucamps-Ligny.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

2 août 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de l'Yonne le 27 septembre 1950.) **Section locale de l'Union générale des travailleurs d'Espagne en exil.** But: organisation syndicale espagnole en exil, à tendance socialiste. Siège social: 16, rue des Boucheries, Auxerre.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.